JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE.

15. JANVIER

1776.

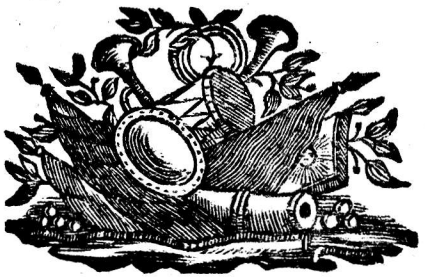

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoſt.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commiſſaire-Examinateur.

Suite du Catalogue des Livres qui ſe trouvent chez l'Imprimeur de ce Journal.

R

In-octavo.

Réfutation du Mémoire publié en faveur des quatre Evêques appellans, avec un témoignage de l'Egliſe univerſelle, en faveur de la Bulle *Unigenitus*, 3 vol.

Réfutation de l'Arrêt prétendu d'Helmſtadt, par trois lettres de Mr. de *** contenant des remarques chrétiennes, la maniere de ſe conduire en matiere de Religion, & le moïen de démaſquer l'eſprit d'erreur, caché ſous cet Arrêt & d'autres ſemblables écrits, qui n'ont pour but que l'indifférence de Religion, vraie ſource du libertinage, 4 vol.

Réfutation du Celſe moderne, ou objections contre le Chriſtianiſme avec des Réponſes, par Mr. Gauthier, Profeſſeur-roïal de Mathématiques & d'hiſtoires des Cadets du Roi de Pologne.

Regles des cinq ordres d'Architecture de J. B. de Vignole, avec les augmentations de Michel Ange Buonatori, fig. nouv. édition.

Regles de la bienſéance françoiſe & allemande, par Mr. de la Salle. *Straſbourg* 1755.

Relation apologétique & hiſtorique de la ſociété des Francs-Maçons.

Relation de l'Iſle de Corſe, journal d'un voïage dans cette Iſle, & mémoires de Paſcal-Paoli, par Jacques Boſwell.

Relation des procédures du Parlement d'Angleterre, au ſujet du Bill qui a pour titre : Acte pour prévenir la conformité occaſionnelle.

JOURNAL HISTORIQUE ET *LITTERAIRE.*

15. JANVIER 1776.

NOUVELLES LITTERAIRES.

La défenſe de la Religion, de la morale, de la vertu, de la politique & de la ſociété; dans la réfutation des ouvrages qui ont pour titre, l'un; Syſtême ſocial: ou principes naturels de la morale & de la politique. *L'autre;* La politique naturelle: ou diſcours ſur les vrais principes du gouvernement. *Par le R. P. Ch. L. Richard, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.* A Paris, chez Moutard. A Liege, chez Vaſſe. 1775. Un vol. in-8°.

TOUTE l'antiquité païenne a reconnu l'impoſſibilité de fonder une ſociété

ſans la cimenter par l'autorité des loix religieuſes. Plutarque croïoit qu'on bâtiroit plutôt une cité dans les airs qu'on n'établiroit une République dont la légiſlation ne portât point ſur la baſe ferme & immuable de la Religion. Bayle, Voltaire, Rouſſeau ont ajouté leurs réflexions à celles des anciens philoſophes, & leur témoignage ne doit pas être ſuſpect. Cependant l'entêtement des incrédules modernes ne ſe guérit pas par ces autorités. On voit de tems en tems paroître des brochures obſcures deſtinées à ſurroger quelque bâtiment factice à l'antique édifice de la Religion. C'eſt le but des deux ouvrages dont le P. Richard entreprend la réfutation.

Le premier croit qu'un motif de vertu plus sûr que la Religion, eſt l'utilité publique. L'envie de procurer en toute choſe ce qui eſt avantageux aux membres de la même ſociété, doit être ce grand mobile, qui ſelon cet auteur, porte l'activité & l'énergie dans les ames. On ſent dès le premier abord, que toutes les fois que l'intérêt du particulier ſera en oppoſition avec l'intérêt général, ce qui ne peut manquer d'avoir lieu dans tous les cas où la paſſion domine, le nouveau fondement de la vertu ſera par terre. Le diſciple de cette rare philoſophie jugera dans l'occaſion que l'amour de la ſociété & de la patrie eſt une belle choſe, mais que l'amour de ſoi-même en eſt une plus belle encore

core (a), & c'eſt la concluſion qu'il adoptera ſans faute dans la pratique, malgré toutes les métaphyſications politiques de ſon pédagogue. Le R. P. Richard réfute cette chimere de légiſlation avec toute la force & le ſuccès poſſibles. Il expoſe ſimplement les aſſertions de l'auteur & répond à chacune en particulier; quelquefois au-lieu de ſe défendre

(a) *Pulcher amor patriæ, ſed amore hoc pulchrior ipſo,*
Fortior ac melior propria noſtra ſalus

Cela nous rappelle ce beau paſſage d'Yung. " Arrête, brave citoyen, où vas-tu, téméraire? Nuit 10.
„ Défendre ma patrie, & mourir glorieuſement
„ pour elle. ---- Oui, ſi tu te crois immortel,
„ tu peux affronter la mort, puiſque tu ſais que
„ la mort ne peut te détruire. Mais ſi tu perds
„ tout avec la vie, ton courage me fait pitié.
„ Reviens vivre en lâche, ſi tu ne veux mourir
„ en inſenſé. Un incrédule hardi, qui entraîné
„ par l'orgueil, par l'exemple, par l'amour du
„ gain, ou par le déſir de la vengeance, court
„ perdre ſon être, ou ſe détruire par foibleſſe,
„ eſt de tous les foux le plus extravagant: mal-
„ heureuſe victime d'une brillante chimere, laiſſes
„ ta patrie s'abymer, & ſaiſis pour toi-même
„ une planche qui te ſauve de ſon naufrage.
„ ---- Ma patrie, mon Roi m'ordonnent de
„ mourir. ---- Et que t'importe ta patrie & tes
„ Rois? .... Le bonheur eſt le prix néceſſaire
„ du ſacrifice de l'exiſtence. Si la vertu nous
„ coute notre être, la vertu eſt pour nous le
„ plus grand des crimes. Elle viole notre loi
„ ſuprême. Malgré les nations qui applaudiſſent
„ à leur victime, tu n'es qu'un affreux ſuici-
„ de..... Le vice qui me rend heureux, eſt
„ ma loi ſuprême: & la lâcheté qui me conſer-
„ ve, eſt mon azile & ma vertu „.

dre, il attaque & fait à l'auteur des queſtions très-propres à le convaincre qu'il n'a pas réfléchi lui-même ſur la frivolité & la fauſſeté des propoſitions qu'il étale avec le plus de complaiſance & dont il fait les principaux appuis de ſa ſinguliere légiſlation. Celle-ci p. ex. *l'ignorance eſt l'unique ſource des maux qui affligent le genre humain.* Sur quoi le P. Richard demande 1°. " Comment répondre à ce mot ſi connu & ſi fondé ſur l'expérience de tous les hommes : *Video meliora, proboque; deteriora ſequor.* 2°. Un voleur de grand chemin ignore-t-il qu'il feroit de ſon intérêt de gagner ſa vie en travaillant au-lieu de ſe faire pendre ou rouer, en dépouillant ou en aſſaſſinant les voïageurs, & la connoiſſance qu'il a de ſon véritable intérêt, l'empêche-t-elle de s'expoſer à mourir à la potence ou ſur la roue, lorſqu'il continue ſes brigandages? Cette queſtion doit s'appliquer à tous les malfaiteurs en général. 3°. Notre ſiecle n'eſt-il pas le ſiecle des lumieres par excellence, & n'eſt-ce pas aux travaux & aux écrits de Meſſieurs nos philoſophes modernes qu'il eſt redevable de ce précieux avantage qui le diſtingue ſi glorieuſement de tous les ſiecles qui l'ont précédé? Mais eſt-il auſſi par excellence, le ſiecle du patriotiſme, de la ſociabilité, de l'humanité, de la bienfaiſance, de la bonne foi, de la probité, de la ſimplicité, de la pureté & de l'innocence des mœurs, de la ſainte & auſtere vertu? „

Le P. Richard fait admirablement contraſter

traſter le langage du Chrétien touchant la ſoumiſſion qu'il doit à ſes maîtres, avec celui que tient le diſciple de notre philoſophe. " *Engagez-vous*, dit celui-ci, *à nous bien gouverner, c'eſt-à-dire, à veiller à notre ſûreté, à nous procurer le bien-être, à nous garantir de toute oppreſſion; & nous nous engagerons de notre côté à vous obéir, à vous honorer, & à nous occuper de votre bien-être & de votre ſûreté. Si vous ne nous faites jouir d'aucuns biens, vous nous ſerez indifférent. Si vous ne nous faites que du mal, nos engagemens ſeront nuls, c'eſt vous qui les anéantirez vous-même. Si vous nous faites endurer des maux, nous vous déteſterons, nous vous traiterons en ennemi. Si nous ſommes trop foibles pour ſecouer votre joug, nous le porterons en frémiſſant, vous aurez un ennemi dans chacun de vos eſclaves, & vous ſerez à chaque inſtant obligé de trembler ſur ce thrône dont vous ne ſerez qu'un injuſte uſurpateur* ,,. Tel eſt le ſéditieux, & ſanguinaire langage que la philoſophie met dans la bouche de ſes diſciples : Ecoutons celui que la Religion met ſur les lévres de ſes enfans, & qui n'eſt que la fidele expreſſion des ſentimens de leur cœur. " *Vous tenez la place de Dieu ſur la terre*, diſent-ils; *vous jouiſſez du pouvoir ſuprême & du droit de nous commander, vous êtes les images viſibles de la Divinité : c'eſt elle qui vous a fait Rois pour la repréſenter; elle vous a communiqué ſon pouvoir; vous ne relevez que d'elle.*

parce que vous êtes ſon ouvrage, & quand, par un malheur dont le rang ſuprême n'eſt pas toujours exempt, il vous arriveroit d'abuſer de la puiſſance qu'elle vous a confiée, nous ne nous croirions pas diſpenſés de reſpecter ſon tableau dans vos Perſonnes ſacrées, convaincus que nous ne pourrions bleſſer la copie ſans enſanglanter l'original. Dans ces triſtes circonſtances, hélas ! que nous n'aimons point à prévoir, ni à ſoupçonner, les ſeules armes que nous pourrions prendre contre vous, ſeroient les ſeules remontrances, les reſpectueuſes ſupplications, les prieres vives & ardentes adreſſées au Roi des Rois, la ſoumiſſion à ſes ordres, le ſilence, la patience, la pénitence enfin, ſeuls capables de déſarmer le Ciel irrité; & jamais, à quelques fâcheuſes extrémités que nous puiſſions nous voir réduits, non, jamais il ne nous arriveroit de nous révolter contre les Oints du Seigneur, diſpoſés à mourir mille fois plutôt que de nous ſouiller d'un pareil attentat, nous qui devons être prêts à verſer tout notre ſang pour le ſalut de nos ennemis ,, .

Un ſervice eſtimable que le ſyſtémateur ſocial a rendu à la Religion, c'eſt d'établir que tous ceux qui ont voulu lui ſubſtituer quelque ſolide fondement de morale, ch.5. ont déraiſonné. " Quelques philoſophes mo-
,, dernes ont cru nous donner des principes
,, plus sûrs ou plus propres à fixer nos idées
,, ſur la morale ; ils donnent pour baſe à
,, la ſcience des mœurs un prétendu *ſens*
,, *moral*, un *inſtinct* inexplicable, une bien-
veillance

„ veillance innée, un amour parfaitement „ déſintéreſſé de la vertu. Si nous exami- „ nons ces idées nous les trouverons abſo- „ lument chimériques „. Après cela il auroit dû conclure qu'il ne réuſſiroit pas mieux que ſes prédéceſſeurs, s'en tenir bien convaincu, & laiſſer-là des imaginations, deſtinées à être une nouvelle preuve de cette impuiſſance invincible où ſe trouve le génie de l'homme quand il a fermé une fois les yeux aux lumieres que le Ciel lui préſente :

Oculos ubi languida preſſit Æneid. XII.
Nocte quies, nequidquam avidos extendere curſus
Velle videmur, & in mediis conatibus ægri
Succidimus.

On trouve dans l'auteur ſi bien réfuté, des endroits où il réfute victorieuſement les collegues de ſon incrédulité. Il eſt bon de les recueillir. En voici un ſur l'état de Sauvage que la philoſophie du jour trouve ſi admirable, ſi heureux & ſi digne d'envie. " On „ prétend que le Sauvage eſt un être plus Syſt. ſocial, „ heureux que l'homme civiliſé. Mais en quoi t. I. ch. 16. „ conſiſte ſon bonheur & qu'eſt-ce qu'un p. 202. „ Sauvage ? C'eſt un enfant vigoureux, pri- „ vé de reſſources, d'expérience, de raiſon, „ d'induſtrie, qui ſouffre continuellement „ la faim & la miſere, qui ſe voit à cha- „ que inſtant forcé de lutter contre les bê- „ tes, qui d'ailleurs ne connoît d'autres „ loix que ſon caprice, d'autres regles que „ les paſſions du moment, d'autre droit que „ la force, d'autre vertu que la témérité.

„ C'eſt un être fougeux, inconſidéré, cruel, „ vindicatif, injuſte, qui ne veut point de „ frein, qui ne prévoit pas le lendemain, qui „ eſt à tout moment expoſé à devenir la victime, ou de ſa propre folie, ou de la „ férocité des ſtupides qui lui reſſemblent. La „ vie du Sauvage, au quel des ſpéculateurs „ chagrins ont voulu ramener les hommes; „ l'âge d'or ſi vanté par les poëtes, ne ſont „ dans le vrai que des états de miſere, d'imbécillité, de déraiſon. Nous inviter d'y „ rentrer, c'eſt nous dire de rentrer dans „ l'enfance, d'oublier toutes nos connoiſſances, de renoncer aux lumieres que „ notre eſprit a pu âcquérir, &c. „

Le ſecond ouvrage dont le P. R. dévoile les erreurs, rentre parfaitement dans le fameux livre de l'eſprit. C'eſt le ſentiment du beſoin, le plaiſir & la douleur, qui lient la ſociété, & ſont la baſe de toutes les opérations humaines. On ſent que de pareils principes tendent directement à former

Epicuri de grege porcos.

Le P. Richard eſt connu autant par ſon érudition qui a produit de grands & ſavans ouvrages, que par ſon zele éclairé pour la Religion. Il eût fallu peut-être à ſes talens un peu plus de cette aménité littéraire, qui quoique très-diſtinguée de la ſolidité & de la ſageſſe des raiſonnemens, ne laiſſe pas d'influer beaucoup ſur la maniere dont ils agiſſent ſur les eſprits. Mais la raiſon eſt par elle-même ſi belle & ſi précieuſe qu'elle doit être bien accueillie quand même elle

ſe préſente ſans aucun ornement étranger. Du reſte la maniere d'écrire du P. R. quoique quelques fois un peu lente & diffuſe, ne laiſſe pas de s'élever dans l'occaſion, de prendre de la fermeté & de la force, de s'enflammer même de ce feu rapide que la vérité outragée inſpire à ſes défenſeurs & qui conſume le maſque de l'erreur. Voici le vœu qu'il forme pour la deſtruction d'une philoſophie deſtructive de toute ſociété. " Puiſſe le jeune Souverain qui compte à „ peine un an de regne, & qui manie déja „ les rênes de l'Empire avec une ſageſſe, „ une force & une intelligence qui feroient „ honneur aux plus grands Rois; puiſſe-t-„ il enchaîner, exterminer un monſtre qui „ brûleroit sûrement le ſceptre du Mo„ narque comme la houlette du paſteur, ſi „ ſon pouvoir égaloit ſa perverſité, & qu'il „ eût autant de vigueur que de rage & de „ méchanceté ! puiſſe-t-il au moins l'em„ pêcher de nuire, & il le peut très-facile„ ment; un regard, un mot, un ſeul acte „ de ſa volonté ſuprême, un ſceau d'igno„ minie légérement imprimé ſur le front „ de l'idole, ſuffira pour la réduire en pou„ dre, en écartant loin de ſa cendre tous „ ſes cliens étonnés „. (a)

(a) *Et flebunt & plangent ſe ſuper illam qui cum illâ fornicati ſunt, cùm viderint fumum incendii ejus, longè ſtantes propter timorem. Et negotiatores terræ flebunt & lugebunt ſuper illam, quoniam merces ejus nemo emet ampliùs.* Apoc. 18.

Commentaire ſur la Henriade, par feu Mr. de la Beaumelle. Revû & corrigé par Mr. Freron. A Berlin & ſe trouve à Liege chez Orval Demazeau. 1775. Deux vol. in-8°.

QUoique nous aïons annoncé cet ouvrage dans notre Journal du 15 Sept. 1775, nous croïons en devoir dire encore un mot; il le mérite à tous égards, & l'on peut aſsûrer que la fameuſe Henriade n'a été bien jugée que dans ce commentaire; c'eſt le vrai ton de la critique littéraire, tout y eſt diſcuté ſagement, clairement, modérément; on montre le beau, on ſuggere ce qui pouvoit être mieux, on donne à l'auteur les avis néceſſaires pour plaire & s'affranchir des cenſures qu'il pourroit eſſuïer. L'épigraphe du livre en rend exactement l'eſprit :

H. a. p. *Tu quid ego & populus mecum deſideret, audi.*

, Ceux qui jugent les talens ou les qualités de Mr. de la Beaumelle par les injures que lui a dit Mr. de V, & le tableau que les partiſans de ce dernier en ont fait dans le Nécrologe de 1773, font peut-être prévenus contre cet ouvrage. Ils corrigeront leur préjugé à la lecture du livre; & apprendront par le précis de la vie de l'auteur, placée par Mr. Freron à la tête du commentaire,

que le ſeul crime de Mr. de la B. a été d'avoir écrit qu'*il y avoit eu de plus grands poëtes que Mr. de V.* Cette anecdote & ſes longues ſuites ſont rapportées par Mr. Freron, d'une maniere très-intéreſſante & très-propre à faire connoître l'ame honnête, modeſte & paiſible du Seigneur de F., à ceux qui ne la connoiſſent pas déja. La raiſon que donne Mr. Freron des torts qu'ont donné à Mr. de la B. les auteurs du Nécrologe, eſt très-juſte, & doit donner à penſer à ſon adverſaire. *Mr. de la Beaumelle étoit mort & Mr. de Voltaire étoit vivant, comme il l'eſt encore.* Si la raiſon de Mr. Freron eſt la vraie, Mr. de Voltaire aura tort à ſon tour (a).

(a) Mr. l'Abbé Guïon a très-bien choiſi l'épigraphe de ſon livre intitulé l'*Oracle des nouveaux philoſophes*; elle eſt tirée du Pſeaume 36. ℣. 20 : *Inimici autem Domini mox ut honorificati fuerint & exaltati, deficientes quemadmodùm fumus deficient.* Dans les premiers ſiecles de l'Egliſe chrétienne, on ne parloit parmi les payens que des Celſe, des Porphire, des Maxime &c; c'étoient les héros de ces ſiecles en matiere de philoſophie, tous les raiſonnemens ſembloient reſſortir à leur tribunal. Quelques années après qu'ils euſſent diſparu, l'oubli & le mépris ont pris la place de l'admiration & des éloges. Il y a dans l'Ecriture ſainte pluſieurs paſſages qui expriment la même choſe que celui qu'on vient de citer. P. ex. : *Erunt poſt hæc decidentes ſine honore, & in contumeliâ inter mortuos in perpetuum.* Sap. 4. --- *Periit memoria eorum cum ſonitu.* Pſal. 9. ---- *Vidi impios ſepultos qui dum adhuc viverent, in loco ſancto erant & laudabantur in civitate quaſi juſtorum operum.* Eccle. 8.

Mr. de la Baumelle ſuit le poëme de la Henriade pas-à-pas, il porte un regard critique, attentif à la vérité & ſevere, mais aſsûré & juſte ſur preſque tous les vers, & n'en paſſe qu'un petit nombre ſans y appliquer quelque cenſure. C'eſt le vrai Ariſtarque d'Horace, qui retranche, qui ajoute, qui réforme, qui éclaircit, qui renforce, qui adoucit, qui polit, qui s'acharne enfin à corriger ce qui eſt mal & à perfectionner ce qui eſt bien (a).

Entre les critiques de détail, il y en a de générales qui regardent le ſujet même du poëme, le deſſein & la marche de l'action. Mr. de la B. trouve que c'eſt la Ligue qui dans ce poëme triomphe de Henri IV, au-lieu que Henri IV, héros du poëte, devroit triompher de la Ligue. Mr. de V. ſemble avoir préſſenti lui-même la juſteſſe de cette obſervation, car en 1723 le poëme a paru ſous le nom de *la Ligue*: le nom de Henriade n'y a pas été mis qu'en 1727, dans une édition faite à Londres. La Ligue vouloit un Roi catholique, Henri vouloit être Roi ſans ſe faire catholique; il eſt évident que la Ligue a prévalu. Sur ces deux vers de V.

Tout le peuple changé dans ce jour ſalutaire,
Reconnoît ſon vrai Roi, ſon vainqueur & ſon pere.

(a) *Vir bonus & prudens verſus reprehendet inertes,*
Culpabit duros, incomptis allinet atrum
Tranſverſo calamo ſignum, ambitioſa recidet
Ornamenta, parùm claris lucem dare coget,
Arguet ambiguè dictum, mutanda notabit,
Fiet Ariſtarchus. H. a. p.

Mr. de la B. fait cette remarque : " Le „ peuple ne fut point *changé*, Henri ſeul „ *changea*; & dans le vrai la victoire reſte „ à la Ligue, puiſque le Héros en abjurant „ ſubit la condition qu'elle exige. Mayenne „ qui ne change pas, & qui ne ſe ſoumet „ qu'après le changement de Henri, eſt en „ un ſens le vrai héros de la piéce „. ---- Les traits ſous les quels le poëte montre Henri IV ne concourent pas à former le tableau d'un grand homme. " Il paſſe, „ ſuivant la remarque de Mr. de la B, comme „ un aventurier en Angleterre, au riſque „ de perdre ſon armée, s'extaſie aux propos „ inſenſés d'un vieillard, en tient lui-même „ de ſinguliers à Eliſabeth, obtient de „ cette Princeſſe mille ſoldats au-lieu d'une „ armée, comme le portoit ſa commiſſion; „ eſt chaſſé des fauxbourgs de Paris qu'il „ attaque, eſt tranſporté en ſonge en enfer, „ dans le paradis, dans le palais des deſ- „ tins, où les objets les plus intéreſſans „ pour lui n'excitent pas même ſa curioſi- „ té, met dans ſes amours des débauches „ contre nature au-lieu des foibleſſes des „ héros de la fable, & las d'affamer tantôt „ Paris, tantôt de le nourrir, change de „ religion par une inſpiration ſubite pour „ ſe faire ouvrir les portes „. Si Henri IV a des titres réels pour prétendre à l'admiration de la poſtérité, ce ne ſont aſsûrément pas ceux que le poëte a recueillis pour en former ſon héros; on peut dire qu'Enée paroît encore plus grand dans le Virgile de

Scarron. C'eſt ce qui a fait dire à un homme qui ſe connoît bien en héros *, que " le héros de la Henriade ne court aucun „ péril & n'a que des foux pour ennemis; „ c'eſt un bon Prince mais d'un caractere „ foible & d'une dignité factice „.

*Le Roi de Pruſſe.

Après le commentaire Mr. Freron a placé des ajoutes & des augmentations conſidérables que Mr. de la B. propoſoit à l'auteur du poëme. Ces ajoutes auroient donné à l'ouvrage plus d'eſſor, plus de clarté, plus de dignité : elles n'ont pas toujours le feu & les graces poëtiques, mais elles ont la juſteſſe, la convenance & la raiſon.

Ces augmentations ſont ſuivies d'un eſſai ſur la poëſie lyrique, & du caractere des auteurs qui ont écrit en ce genre; Homere, Virgile, Lucain, le Camoens, le Taſſe, &c. y reçoivent des éloges & des reproches. Le parallele du Lutrin & de la Henriade qui vient enſuite n'eſt pas favorable à Mr. de V. On pourroit conclure, ſi on croïoit Mr. de la B, que V. n'a pas ſaiſi le vrai eſprit du vers épique, dont le caractere eſſenciel eſt ſi richement exprimé dans ce paſſage de Petrone : *Per ambages, Deorumque miniſteria, fabuloſumque ſententiarum tormentum præcipitandus eſt liber ſpiritus.*

L'édition de ce livre eſt très-belle & bien exécutée. Les buſtes de Mrs. de Voltaire, la Baumelle & Freron ſont à la tête, & parfaitement gravés. Freron n'a point les traits du viſage aſſortis à la fineſſe & à la chaleur de ſes critiques. La Baumelle a une figure

figure noble & agréable, un air de vivacité & de douceur. Voltaire y paroît avec cette mine maligne & inquiete, dont les traits ſe nourriſſent par le génie mal tourné, par le mélange de bonnes & de mauvaiſes qualités, par le vice uni aux talens.

Le dix-huitieme ſiecle. Par Mr. Gilbert. A Paris, chez les Marchands de nouveautés littéraires.

SI M. Gilbert a parfaitement réuſſi dans la ſatyre qu'il fait du dix-huitieme ſiecle, il en eſt en partie redevable à l'extrême abondance d'une matiere propre à nourrir ſon pinceau des couleurs les plus fortes. Son talent vrai & rare pour la poëſie a ſu ſaiſir un objet ſi étendu & ſi compoſé avec autant d'exactitude que d'ardeur. Ses tableaux ſont pleins d'action & de feu, & malheureuſement trop reſſemblants. La dégradation des mœurs parmi les grands eſt peinte par les traits ſuivants:

Suis les pas de nos grands: énervés de molleſſe,
Ils ſe traînent à peine, en leur vieille jeuneſſe
Courbés avant le temps, conſumés de langueur,
Enfans efféminés de peres ſans vigueur;
Et cependant, nourris des leçons de nos ſages,
Vous les voyez encore, amoureux & volages,
Chercher, la bourſe en main, de beautés en beautés,
La mort qui les attend au ſein des voluptés;
De leurs biens, prodigués pour d'infames caprices
Enrichir nos Laïs dont ils gagnent les vices,
Tandis que l'honnête homme, à leur porte oublié,

N'en peut même obtenir une avare pitié :
Deſtinés en naiſſant aux combats, aux alarmes,
Formes dans un Serrail au dur métier des armes,
Qu'ils promettent d'exploits tous ces héros futurs!

La même corruption s'eſt étendue ſur les conditions inférieures, & y a fait les dégats les plus triſtes. M. Gilbert parcourt les différents états de la vie civile & ne découvre par-tout qu'inſultes faites à la vertu & à la raiſon. Il recherche enſuite l'origine d'une révolution ſi fatale, & croit l'avoir trouvée dans l'affoibliſſement & la décadence de la Religion :

Hé! Quel frein contiendroit un vulgaire indocile
Qui ſait, grace aux docteurs du moderne évangile,
Qu'en vain le pauvre eſpere en un Dieu qui n'eſt pas;
Que l'homme tout entier eſt promis au trépas?
Chacun veut de la vie embellir le paſſage;
L'homme le plus heureux eſt auſſi le plus ſage;
Et depuis le vieillard qui touche à ſon tombeau,
juſqu'au jeune homme à peine échappé du berceau,
A la ville, à la cour, au ſein de l'opulence,
Sous les affreux lambeaux de l'obſcure indigence;
La débauche au teint pâle, aux regards effrontés,
Enflamme tous les cœurs, vers le crime emportés;
C'eſt en vain que, fidele à ſa vertu premiere,
Louis inſtruit aux mœurs la monarchie entiere;
La monarchie entiere eſt en proie aux Laïs,
Idoles d'un moment, qui perdent leur pays;
Et la Religion, mere deſeſpérée,
Par ſes propres enfans ſans ceſſe déchirée,
Dans ſes temples déſerts pleurant leurs attentats,
Le pardon ſur la bouche, en vain leur tend les bras;

Son culte eſt avili; ſes loix ſont profanées:
Dans un cercle brillant de nymphes fortunées,
Entends ce jeune Abbé: ſophiſte bel-eſprit,
Monſieur fait le procès au Dieu qui le nourrit;
Monſieur trouve plaiſans les feux du Purgatoire;
Et pour mieux amuſer ſon galant auditoire,
Mêle aux tendres propos ſes blaſphêmes charmans;
Lui prêche de l'amour les doux égaremens;
Traite la piété d'aveugle fanatiſme,
Et donne, en ſe jouant, des leçons d'athéiſme.

Ce qui ſuit, a dû ſur-tout attirer à Mr. Gilbert un tas d'injures, de ſarcaſmes, de critiques ameres & terribles de la part des admirateurs de ce même ſiecle que le poëte peint dans l'état d'une ſi étrange dégénération; auſſi aſſure-t-on que rien de cela ne lui a manqué & qu'on lui en prépare encore d'autres.

Par l'erreur & l'orgueil, nommé *philoſophie*,
Un monſtre, chaque jour, croît & ſe fortifie;
Qui d'honneurs uſurpés, parmi nous revêtu,
Étouffe les talens & détruit la vertu:
C'eſt en nous dégradant qu'il brigue nos louanges;
Précipité par lui du Ciel dépeuplé d'Anges,
Dieu n'eſt plus; l'ame expire; &, Roi des animaux,
L'homme voit ſes ſujets devenir ſes égaux.
Ce monſtre toute-fois n'a point un air farouche,
Et le nom des vertus eſt toujours dans ſa bouche,
D'abord, foible pigmée & novateur diſcret,
Pour mieux braver les loix, caché dans le ſecret,
Il prêchoit, ignoré, ſes maximes fatales:
Bien-tôt géant, nourri d'intrigues, de cabales,
Il oſa, du public affrontant les regards,
Marcher ſur l'Hélicon, juge & dieu de nos arts;
Fermer à ſes rivaux le temple de mémoire
Ouvert aux ſeuls auteurs, apôtres de ſa gloire;
Humilier les Rois, &, tyran des mortels,
S'aſſeoir ſur les débris du Trône & des Autels.

Quelques Journaliſtes qui ont jugé que l'impiété & l'athéiſme dont parle Mr. Gilbert, n'exiſtoient que dans ſon imagination échauffée, & qu'il ſe battoit contre des phantômes n'ont lû ni *l'homme machine*, ni le *ſiſtême de la nature*, ni les *queſtions ſur l'encyclopédie*, ni le livre de *l'eſprit*, ni *l'hiſtoire philoſophique & politique*, *&c*; ils ne connoiſſent point ces nuées d'inſectes littéraires & philoſophiques, imitateurs ſerviles qui crient encore plus haut que leurs maîtres. De pareils Journaliſtes ſont fort heureux, ils ne riſquent pas d'être ſéduits par de mauvaiſes lectures, mais ils doivent s'abſtenir de prononcer ſur ce qu'ils ignorent (a). Nous ne dirons rien

(a) il y a une eſpece de critiques à deux viſages qui eſt véritablement la plus ſinguliere qu'il ſoit poſſible de trouver ſous ce genre. Quand ils ſe défient de la force & de l'audace philoſophiques des hommes vis-à-vis deſquels ils diſſertent, ils nient l'exiſtence des monſtres que des obſervations irrécuſables ont découverts dans le ſein de la doucereuſe philoſophie; mais quand ils ſe croient bien appuiés & entendus des gens qui penſent comme eux, ils ne déſavouent plus rien & entreprennent de tout juſtifier. Rien n'eſt plus ſemblable au rôle que jouoient les favoris de Neron durant l'incendie de Rome; d'abord ils diſoient que le feu n'étoit nulle part, ou du moins que ſes ravages ultérieurs n'étoient pas à craindre; mais quand la grande partie de la ville fut devenue la proie des flammes & qu'on s'efforçoit de ſauver le reſte, ils s'éleverent hautement contre les travailleurs, les menacerent, les maltraitérent, & ſe livrérent à la fureur de

de la beauté des vers de M. Gilbert, ni de l'inexactitude que l'on remarque dans quelques-uns. Mr. Freron les éleve juſqu'au Ciel, & Mr. de la Harpe les ravale au-deſſous du néant; ce n'eſt peut-être ni à l'un ni à l'autre de ces deux hommes qu'il faut s'en rapporter (b).

---

déſeſpoir de voir ſauver une partie de cette grande ville qu'ils avoient dévouée toute entiere à la deſtruction : *Nec quiſquam defendere audebat, crebris multorum minis reſtinguere prohibentium, & quià alii palàm faces jaciebant, ut raptus liberiùs exercerent.* Tacit. annal. l. XV. n. 38.

(b) Factions & intrigues littéraires. *Fuillet.* 2. *part. p.* 88.

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

J'Ai vû Mr. avec ſurpriſe qu'en rendant compte des voïages de Mr. de la Porte, vous regardiez comme deſtituée de fondement l'opinion qui place à Spa la fameuſe fontaine de Tongres, dont parle Pline le naturaliſte. *Tongri Galliæ civitas fontem habet inſignem, plurimis bullis ſtillantem, ferruginei ſaporis, quod ipſum non niſi in fine potûs intelligitur, purgat hic corpora, tertianas febres diſcutit, calculorumque vitia.* Hiſt. nat. L. 31. c. 2. Je vous avoue que je ne vois aucune raiſon de rejetter un ſentiment devenu preſque géné- Journ. de Déc. 1775. II. Part.

ral (a), & que le voïageur françois n'a ſans doute pas adopté légérement & ſans s'informer dans le païs même de l'authenticité & de la ſource de cette tradition géographique (b). La raiſon qui vous a déterminé à rejetter ce ſentiment, c'eſt ſans doute que cette fontaine, ſelon Pline, appartenoit à la cité de Tongres (c); mais vous ne pouvez ignorer que le mot *civitas* ne ſignifie pas toujours *ville*, *cité*, mais ſouvent tout un païs, toute une province; or la diſtance de Tongres à Spa n'eſt aſsûrément pas ſi grande que ces deux endroits ne puiſſent avoir été compris dans l'étendue de la domination des

(a) Nous croyons que le ſentiment plus général eſt celui qui place la fontaine de Pline à Tongres. Nous n'avons trouvé le contraire que dans un vieux commentaire ſur Pline où cette fontaine eſt nommée *le baing de Spah*, dans l'auteur de la Gaule bélgique & dans quelques autres. Mais Hubert Thomas *, les délices des Pays-Bas &c. une conſultation compoſée des plus habiles medecins de Louvain, Liege, Maſtrich, &c. dont nous parlerons plus bas, & généralement tous ceux qui ont paru faire une attention ſérieuſe à cette controverſe, n'ont pas douté que Pline ne parlât de la fontaine de Tongres.

(*) *De Tongris & Eburonibus.*

(b) Nous avons déja obſervé que le voyageur françois n'avoit pas été en ſociété avec des gens propres à l'inſtruire du vrai état des choſes (15 *Déc. p.* 875); ſi les preuves que nous en avons données ne ſuffiſent pas, nous en avons d'autres à la main.

(c) Non, nous avons eu d'autres raiſons de penſer ainſi, & ces raiſons ſont meilleures que celles qu'on nous prête.

Tongriens (a). Vous me direz qu'il y a une fontaine minérale tout près de la ville de Tongres, mais cette fontaine de Tongres eſt ſi peu minérale (b), qu'on ne peut lui

---

(a) Oui, ce pays auroit pû être compris dans la domination des Tongriens, mais en ce cas Pline détermineroit le lieu de cette fontaine d'une maniere bien vague, comme qui diroit : *Il y a en Bohême une bonne fontaine minérale*, en parlant de la fontaine d'Egra. Celui qui diroit qu'il y a une fontaine près de la ville d'Egra, détermineroit sûrement mieux. Pourquoi donner au paſſage de Pline une interprétation obſcure & équivoque, puiſqu'il préſente un ſens ſimple, exact & facile à vérifier. Le mot *civitas* ſe prenant auſſi pour *ville*, *cité*, & la ville de Tongres poſſédant effectivement une fontaine telle que Pline la décrit, il eſt ſuperflu de chercher dans l'étendue indefinie d'un pays ce qu'on trouve dans un lieu bien ſpecifié.

(b) Cette fontaine eſt plus minerale qu'on ne penſe, nous en avons fait l'épreuve ſur les lieux en 1772. Elle a vraiment un goût de fer comme Pline le dit. On ne doit pas ignorer d ailleurs que la vertu minérale d'une eau s'affoiblit ou ſe renforce par différentes circonſtances. C'eſt le paſſage des eaux par les métaux caches dans le ſein de la terre, qui les rend minérales. Le cours d'une fontaine peut changer de direction, les minéraux peuvent s'épuiſer & inſenſiblement s'écouler avec les eaux : quelques fois la ſource s'inſinue dans de nouvelles veines de métaux & alors ſon goût ſe fortifie. Tout cela eſt dans l'ordre de la phyſique & ſe vérifie tous les jours. Nous en appellons à tous les naturaliſtes. Depuis 1692 le Pouhon eſt devenu plus abondant & plus minéral. La fontaine de Pline a eu tout le tems d'eſſuyer une révolution contraire : après le ſac de Tongres par Charles le Hardi en 1468, elle eſt reſtée long-tems couverte de ruines & ne

ſuppoſer les vertus que Pline lui attribue (a), au contraire la *ſauveniere* eſt d'une force & d'une ſalubrité reconnue : il paroît donc naturel de reconnoître celle-ci dans le fameux paſſage de Pline (b) & de laiſſer aux

---

ne fut rétablie qu'en 1700. Depuis quelques années elle a changé de direction & ſa ſortie eſt très-différente de l'ancienne.

(a) Les vertus qu'on attribue à une eau minérale plûtôt qu'à une autre, ſont une affaire ſur la quelle il y a bien des choſes à dire, & nous nous diſpenſons très-volontiers de differter là-deſſus. Nous remarquerons ſeulement qu'en 1700 une grande conſultation de médecins a décidé que la fontaine de Tongres a toutes les vertus que Pline lui ſuppoſe. Cette conſultation s'eſt faite ſur les lieux & eſt conçue en ces termes : *Nos infraſcripti almæ Univerſitatis Lovanienſis Medicæ Facultatis Doctores primarii & Profeſſores Regii &c., Doctores Licentiati Trajectenſes, Thenenſes, Diestemienſes &c., ad examinandum fontem S. Ægidii prope Tongros convocati, omnibus ſeriò examinatis unanimiter judicamus eum omninò convenire cum fonte quem deſcribit Plinius &c. &c.* Cette déciſion eſt ſignée de 31 médecins & de pluſieurs Seigneurs du Pays de Liege, & datée du 24 Août 1700.

(b) La Sauveniere eût-elle toutes ces qualités, la Géronſtere, le Pouhon, le Tonnelet en ont d'autres qui ne doivent pas être oubliées. Pourquoi donc Pline n'en parle-t-il pas ? Que diroit-on d'un homme qui faiſant la deſcription des eaux de Spa ne parleroit que de la Sauveniere. Le nom de *fons inſignis* donné excluſivement à la Sauveniere, humilie furieuſement les autres. Dira-t-on que du tems de Pline on ne connoiſſoit que celle-là ? Mais ce *fons inſignis* qui guériſſoit tant de maux, attiroit ſans doute du monde ; ce monde ne bougeoit apparemment pas de la place, puiſque tout le voiſinage lui eſt reſté inconnu. Qu'on peſe bien cette obſervation, & on ſaura à quoi s'en tenir.

habitans de Spa la gloire de poſſéder des eaux célebrées par cet ancien naturaliſte, & d'en conſtater l'efficace médicale par le témoignage des ſiecles les plus reculés (a).

Souffrez que je vous faſſe faire encore une obſervation ſur un autre endroit de votre Journal où vous trouvez mauvais que l'abréviateur de Mr. Pluche ait dit que peut-être le tonnerre ne deſcendoit pas, comme on le dit communément, mais qu'il s'élevoit toujours. Savez-vous que l'abréviateur ne parle que d'après une ſavante diſſertation du célebre Scipio Maffei? Un garant ſi reſpectable devoit, me ſemble-t-il, mettre ce paſſage à l'abri de toute critique (b). Novemb. art. p. I. P

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement.

(a) La gloire des habitans de Spa eſt un objet qui peut nous intéreſſer aſſez pour ne pas y déroger; mais que nous ont fait les habitans de Tongres pour les dépouiller en faveur de ceux de Spa? Une vérité, ne fuſſe qu'une vérité hiſtorique ou géographique, vaut mieux que toutes les fauſſes gloires des nations.

(b) Nous ne pouvions ignorer que l'abréviateur parlât après le ſavant Italien, puiſqu'il le cite dans l'endroit que nous avons critiqué. Nous aurions dit la même choſe de la diſſertation même de Mr. Maffei, ſi nous avions eu une occaſion directe d'en rendre compte. Il établit que la foudre ne vient pas de la nuée, mais du ſein de la terre. Sur-quoi j'obſerve 1°. que le contraire eſt démontré par le témoignage des yeux. L'an 1769, le 21 Juillet, étant dans la petite ville de Dées en Tranſylvanie, durant un grand orage, j'ai vû la nuée s'ouvrir & une gerbe de feu s'élancer ſur une maiſon couverte de paille qui s'enflamma dans le moment; le Comte

te Charles Teleki & pluſieurs autres perſonnes firent la même obſervation, & nous ne comprimes pas, comment ce ſpectacle qui n'eſt pas rare, avoit conſtamment échappé aux yeux de Mr. Maffei. ---- 2°. Mr. M. a vû, dit-il, la matiere fulgurante ſortir de la terre; d'accord, j'ai toujours cru que la matiere du tonnere ſortoit de la terre pour s'amaſſer dans les nues, & rien n'empêche qu'elle ne s'enflamme quelquefois avant que d'y arriver. C'eſt-là au vrai le ſeul & unique réſultat de l'obſervation de Mr. de M. J'en laiſſe le jugement à tout homme non prévenu. ---- 3°. Quand même la foudre partiroit toujours de la terre, il ſeroit encore faux qu'elle s'éleve toujours. Selon Mr. M., elle éclate lorſqu'elle trouve quelque obſtacle ou quelque interruption; or, je demande, de quel côté elle frappera, à droite, ou à gauche, en haut ou en bas? C'eſt à quoi on ne ſatisfera que par les paroles que nous avons adreſſées à l'abréviateur: *Elle ſuivra la direction que lui donnera l'eſſor de la matiere qui la conſtitue, cet eſſor eſt très-varié, & doit néceſſairement l'être, tant par rapport aux obſtacles que la foudre rencontre qu'à cauſe d'une facilité plus grande que donnent à ſon paſſage des matieres analogues à ſa nature.* Qu'on ne diſe pas que la foudre monte toujours, puiſqu'elle eſt plus légere que l'air. Le feu eſt plus léger que la terre; les mines où il eſt renfermé, éclatent néanmoins en tout ſens, à droite, à gauche, deſſus, deſſous, ſelon que l'exploſion ſe trouve favoriſée par les circonſtances. Il eſt faux que le feu des mines *s'éleve toujours*, tout comme cela eſt faux du feu du tonnerre.

J'aurois pû faire d'autres réflexions ſur ce ſujet, ſi j'y avois attaché plus d'importance. J'aurois demandé à l'abréviateur en quel ſens *on dit communément que le tonnere tombe.* Aſſurément on ne prétend dire autre choſe ſinon que la foudre a atteint & frappé la terre; & quand le ſyſtême de Mr. M. ſeroit vrai, on ne parleroit pas autrement. Il n'y a pas de ſi mince phyſicien qui ne ſache que l'exploſion de la foudre ſe fait ſelon toutes les directions poſſibles, au-deſſus de la nuée comme au-deſſous. Etant en 1766 ſur

le mont Krapach, ou Carpath, j'avois les nuées à mes pieds & je n'étois pas pour cela à l'abri de la foudre, qui depuis 1720 a abattu plus d'un tiers de la largeur du ſommet du Krivan la plus haute des montagnes carpatiennes. Ce n'eſt pas ſérieuſement que Mr. M. dit que les lieux élevés ſont moins ſouvent frappés que les lieux bas, le contraire eſt trop viſible. Dans le courant du dernier mois de Novembre la tour de l'égliſe de St. Etienne à Aſchersleben, dans le Holſtein, a été frappée pour la 22e. fois. Enfin nous croyons être sûrs que Mr. M. n'a voulu que s'amuſer en écrivant des idées neuves. Il finit par ces paroles : *Voilà ce que j'ai révé pendant mon voyage*; & cette déclaration fait aſſez voir le cas qu'il faiſoit du ſyſtême de la foudre montante. *Biblioth. ital.* 1728. T. 3. p. 211. A Genéve, chez Bouſquet.

De cantu & muſica ſacra, &c. *Sur le chant & la muſique du culte religieux depuis l'origine de l'Egliſe juſqu'à notre temps.* De l'imprimerie du Cloître de St. Blaiſe dans la forêt noire 1775. 2 vol. *in*-4°. Très-belle impreſſion.

CEt ouvrage curieux fait honneur aux lumieres & au zele du Prince-Abbé de ce Monaſtere, Dom Martin Gerbert. C'eſt une hiſtoire complette de la muſique du culte religieux dans tous les tems : & il ne reſte rien à deſirer ſur ce ſujet intéreſſant, qui n'avoit encore été traité que ſuperficiellement & imparfaitement. Dom Martin eſt lui-même connoiſſeur & amateur en fait de muſique : un manuſcrit de la belle bibliothèque de ſon Couvent qui a été depuis reduite en cendres, l'a mis d'abord ſur la voie de cette entrepriſe. C'étoit un recueil de preſque tous les anciens écrits *de re muſica*; à cette premiere ſource il en a joint bien d'autres par les materiaux qu'il a raſſemblés

ſemblés dans un voyage littéraire en Allemagne, en France & en Italie, qu'il a fait dans cette vûe.

L'impreſſion du premier Tome étoit preſque achevée en 1768 lorſque ſurvint l'incendie dont nous venons de parler, & dans le quel fut conſumé le manuſcrit ſuſmentionné avec quantité d'autres de grand prix; heureuſement on avoit tiré des copies du recueil ſur la muſique; & elles ont rendu le même ſervice que l'original. L'auteur s'eſt donc remis au travail, & a maintenant la ſatisfaction de le voir terminé & mis au jour.

On donne d'abord une hiſtoire de la muſique religieuſe depuis le premier ſiecle de l'Ere chrétienne juſqu'au moyen âge. Ce mémoire eſt diviſé en quatre chapitres. Dans le premier, après quelques obſervations ſur la muſique de l'ancien Teſtament & ſur celle des payens, on parle des hymnes & des diverſes ſortes de Cantiques des premiers Chrétiens, des fonctions des chantres, de l'introduction des antiphonies, de l'uſage des Pſeaumes & des Cantiques que les Chrétiens compoſerent alors.

On rapporte dans le ſecond chapitre ce que l'Egliſe primitive chantoit pendant la célébration de la Ste. Cêne. Le *Kyrie eleyſon*, & le *Gloria in excelſis* étoient déja fort en uſage.

Le chapitre troiſieme traite des Cantiques qu'on employoit dans les Agapes, dans les funérailes & dans d'autres circonſtances. Enfin on recherche dans le quatrieme chapitre la nature du chant même, ſur le quel, faute de mémoires ſuffiſans, on ne ſauroit rien dire de bien poſitif. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que tous les Cantiques qu'on chantoit, n'étoient pas aſtreints à une certaine meſure de ſyllabes. Il n'eſt pas prouvé qu'on ait alors aſſocié des inſtrumens au chant.

Ces quatre chapitres forment le premier livre. Le ſecond en a ſept, & on y conſidére l'état de la muſique religieuſe pendant la durée du moyen âge. Le chapitre I. expoſe d'une maniere fort inſtructive tout ce qui concerne les

chants dits grégorien, ambroſien, gallican, &c. Le II. traite des chantres & de leurs fonctions. Le III. des diverſes eſpeces de Cantiques. Le IV. de la Meſſe chantée ſolemnellement. Le V. des Heures canoniques. Le VI. du Rituel des ſolemnités tant ordinaires qu'extraordinaires. Enfin le VII. des écrits qui ſervoient à la forme & à la diſpoſition de la muſique religieuſe, des lectionaires, pſeautiers, ſacramentaires, &c. avec des notes en muſique. On indique les différences qu'il y avoit à ces égards entre l'Egliſe d'occident & celle d'orient.

Tel eſt le contenu du Tome I. Le ſecond continue l'hiſtoire de la muſique religieuſe depuis le moyen âge juſqu'à nos jours. On débute par rendre compte des ſervices que Gui d'Arezzo a rendus à la muſique par l'invention des notes. On donne une idée de ces notes employées dans le moyen âge, tant dans l'Egliſe grecque que dans l'Egliſe romaine, & l'on produit des échantillons de chaque ſiecle. On fait connoître quelle étoit alors la maniere d'enſeigner la muſique, on parle de la polyphonie, de ſon origine & de ſes progrès; finalement des orgues & des autres inſtrumens alors uſités.

Quant à l'état moderne de la muſique religieuſe, à commencer du XV ſiecle, l'auteur profondément verſé dans ces matieres, oppoſe d'abord tout ce qui s'eſt paſſé à cet égard dans l'Egliſe romaine qui a rendu une foule d'Ordonnances pour introduire, abolir ou modifier divers uſages. Il accorde auſſi une place aux Egliſes luthériennes & réformées, & même aux Egliſes grecques d'Aſie. Vient pour concluſion un expoſé ſolide de l'état actuel de la muſique des Egliſes, au point où l'ont pouſſée les plus habiles compoſiteurs de l'Europe; à quoi l'on joint la comparaiſon de cet état avec l'état ancien.

On peut regarder cet ouvrage comme un de ces phénomenes très-rares dans la littérature, où des doctrines entieres ſont développées avec le plus haut degré de netteté & véritablement

blement épuiſées. L'auteur en a encore deux ſous preſſe qui aſſortiront fort bien à celui-ci; l'un ſera intitulé *Liturgia Alemannica*, & l'autre *Collectio Scriptorum muſicorum medii ævi.* On trouve dans le dernier une diſſertation de St. Auguſtin *de canendis in eccleſia canticis*, qui n'avoit jamais été imprimée. Cela prouve que, malgré le goût ſuperficiel du ſiecle, il reſte des gens de lettres ſtudieux, qui s'attachent aux objets ſolides, & ſe donnent toutes les peines néceſſaires pour les approfondir.

DAns le Journal du 1. Nov. p. 644, nous avons montré quelques doutes ſur le vrai état de la fameuſe cauſe des Calas. Sur-quoi les rédacteurs de l'*Eſprit des Journaux* (a) ont décidé que nous étions *bien barbares*. Hélas! il ſe trouve que c'eſt Mr. de Voltaire lui-même, *honoré du tribut de la reconnoiſſance de l'Europe entiere*, qui nous a inſpiré ce *doute* fatal; & voici comment. Mr. de V., comme nous l'avons rapporté dans l'annonce du *Cri du ſang*, aſſûre que l'affaire d'Abbeville a été jugée tout comme celle de Toulouſe : or au jugement de toute l'Europe, & particulierement du Parlement de Paris, & du Conſeil du Roi qui vient de rejetter le nouveau *factum* de Mr. de V., l'affaire d'Abbeville a été très-bien jugée. On ne peut donc, s'il en faut croire Mr. de V., s'empêcher de concevoir

(a) Ouvrage périodique imprimé à Liege, qu'il ne faut pas confondre avec l'*Eſprit des Journaux* de Francfort.

au moins des doutes ſur l'affaire de Touloufe. --- Voilà comme on s'égare, & comme on devient *barbare*, en ſuivant *le bienfaiteur de l'humanité.*

Douter d'une choſe, quelle qu'elle puiſſe être, ce n'eſt point être *barbare.* Soit dit en paſſant en faveur de la bonne logique. La *barbarie* ou l'humanité d'un juge, d'un lecteur, ne ſont pas des argumens qui dépoſent pour ou contre un fait, & qui donnent des lumieres propres à diſſiper les *doutes.* Néron étoit *barbare*, & ne *doutoit* pas de l'innocence de ceux qu'il condamnoit à mort. Henri IV étoit bon, & ne *doutoit* pas de la ſcélérateſſe de ceux qu'on exécutoit ſous ſon gouvernement. Bien des hiſtoriens *doutent*, ſi les Templiers étoient innocens, ou non, & ces hiſtoriens ne ſont pas *barbares.*

De-là le public pourra juger ſi *ce ſeul Journaliſte* (a), ce *ſeul homme* (b), qui décide que tout le *monde a tort* (c), qui n'eſt pas du nombre des *Journaliſtes impartials* (d), qui *fait des critiques aigres dont*

(a) Eſprit des Journaux. Novemb. 1775 p. 81.
(b) Ibid. Décemb p. 206.
(c) Nov. p. 81. Nous avons réclamé contre cette impoſture dans le dernier Journal, p. 30.
(d) Juin 1774, p. 163. On pourroit croire que cet *impartials* eſt une faute d'impreſſion ſi on ne liſoit pas deux lignes plus haut : *on a obſervé que peut-être l'ouvrage a-t-il été &c.*

perſonne n'eſt ſurpris (e), qui eſt *ſi malheureux dans ſes critiques* & ce qui plus eſt *maladroit* (f), qu'on *envoïe porter ailleurs .... ſes déciſions tranchantes & non motivées* (g) &c.; le public, dis-je, pourra juger, ſi ce *ſeul* homme, tout *barbare* qu'il eſt (h), n'a peut-être pas raiſon : & ſi une certaine ſociété de gens de Lettres n'a peut-être pas tort.

(e) Ibid. Fait-on tant de bruit d'une choſe dont *perſonne n'eſt ſurpris*? Pourquoi donc y revient-on tous les mois? Il faut qu'il y ait *ſurpriſe*, ou quelqu'autre choſe. .... Seroit-ce le contraſte de notre critique *aigre* avec celle des rédacteurs qui eſt ſi douce & ſi honnête?

(f) Ibid. p. 164. Cette gradation eſt plaiſante.

(g) Novembre 1775 p. 81. Les points placés après *ailleurs* ne peuvent que marquer la réticence de l'endroit où l'on nous envoie. Nous ſerions curieux de le ſavoir.

(h) Décembre, p. 206.

Le *Laurier* eſt le mot de la derniere Enigme.

ENIGME.

ON me fait moins ſentir à parler qu'à ſe taire,
L'objet le plus petit m'eſt tout-à-fait contraire.
Si j'entre en un cerveau, j'en chaſſe la raiſon :
Avec même frayeur, je deſole une bourſe.
Je ſuis au corps humain un ſi cruel poiſon,
Qu'il eſt enfin forcé de terminer ſa courſe.
Lecteur pour me trouver, obſerve bien ce point,
Tu ne me trouveras qu'en ne me trouvant point.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 22 Novemb.*) La Porte a donné le gouvernement de l'Égypte, vacant par la mort d'Ibrahim-Pacha, à Iſſed-Mehemet, ci-devant Grand-Viſir & depuis, Pacha d'Aidine. Celui-ci eſt remplacé par le Pacha de Morée, auquel ſuccede Selictar-Ibrahim-Pacha. ---- Le bruit court qu'une des femmes du Grand-Seigneur eſt accouchée d'une fille; mais qu'on ne publiera cette nouvelle que plus tard. On a offert à la curioſité publique la vûe des différens préſens, dont le Prince de Repnin eſt chargé pour S. H, à la quelle eſt deſtinée une fourure que l'on dit valoir 60 mille roubles. Cet Ambaſſadeur a eu ces jours-ci pluſieurs conférences avec le Dragoman de la Porte. On préſume qu'elles ont roulé non-ſeulement ſur un réglement relatif à la navigation, l'entrée & la ſortie des marchandiſes, mais encore ſur les moïens de donner quelque ſatisfaction aux Tartares de Crimée, qui ſemblent cauſer un peu d'embarras à notre Miniſtere.

Les dernieres nouvelles de Bagdad portent, que Baſſora a eſſuïé un nouvel aſſaut, & que les Perſans ont encore été repouſſés; mais la ville étoit tellement preſſée par la

famine qu'elle ne pouvoit réſiſter long-tems. Cette troiſieme tentative de l'armée perſanne a couté gratuitement la vie à bien des hommes, s'il eſt vrai, comme on l'aſsûre, que l'Agent de Perſe, qui vient de partir de Conſtantinople, a conclu avec la Porte toutes les affaires, qui étoient l'objet de ſa miſſion.

Le gouvernement d'Egypte vient d'accorder à Mr. Mure, Conſul-général de France en ce Roïaume, la permiſſion de diſpoſer des marbres deſtinés à l'ornement du St. Sépulchre de Jéruſalem, & dont Mehemet-Bey s'étoit emparé à Jaffa; ce Conſul les fait repaſſer à leur premiere deſtination; deux bâtimens françois les ont chargés à Alexandrie & à Damiette, & transportés en Paleſtine.

RUSSIE.

Moscou (*le* 20 *Nov.*) C'eſt le 22 de ce mois que le Grand-Duc & la Grand'-Ducheſſe partiront d'ici pour retourner à Pétersbourg; ils ne feront que de petites journées de 40 à 50 werſtes; l'Impératrice ne partira elle-même que lorſqu'ils auront fait la moitié de la route; mais elle fera plus de diligence, & ſera trois jours avant eux à Czarsko-Selo.

Depuis quelque tems les couriers vont & viennent très-fréquemment de Londres à Pétersbourg & de Pétersbourg à Londres, on dit toujours qu'il s'agit de troupes que

l'Angleterre veut prendre à ſa ſolde, mais que notre Cour ne veut vendre qu'à 50 liv. ſterl. par homme; on trouve ce prix exorbitant : mais peut-être ceux qui jugent ainſi ne connoiſſent pas aſſez celui des hommes, & la Ruſſie, ſi cette négociation eſt ſur le tapis, leur donne une leçon, qu'elle auroit pu ſe donner à elle-même avant d'entamer la derniere guerre & tant d'autres qui n'ont abouti à rien & qui ont perdu tant d'individus que nous jugeons aujourd'hui ſi précieux (a).

Quoique par la nouvelle révolution qui a déthrôné le Kan des Tartares ami de la Ruſſie, ces peuples aient reſſerré le lien qui les attachoit à l'Empire ottoman, notre Cour n'abandonne point le projet de les en détacher, & même de s'aſsûrer une influence plus ou moins directe dans cette Preſqu'iſle. Pour y mieux réuſſir, ſans être obligé d'entretenir un corps d'armée dans le païs, on a pris le parti de faire fortifier les places, qui lui ont été cédées par le traité, & dont la garniſon pourra en tout tems contenir les Tartares & augmenter la sûreté de nos frontieres. D'ailleurs on prend les meſures néceſſaires pour y établir des colonies; & déja il a paſſé en Crimée un nombre aſſez

(a) C'eſt en vérité à nos guerres qu'on peut appliquer ce beau mot de Sénéque contre les combats des gladiateurs : *Homo, magna res homo per ludum & jocum occiditur.*

conſidérable de Grecs émigrans de la Morée & des Iſles de l'Archipel.

On dit que la Compagnie de commerce de France & celle de Londres ont fait des repréſentations à l'Impératrice ſur le dommage qu'elles ont ſouffert dans la derniere guerre par la priſe qui a été faite de leurs navires au Levant, & pour le quel elles demandent un dédommagement, celle de France de cent mille ſequins, & celle d'Angleterre de quatre-vingt mille. On ajoute que l'Impératrice a fait remettre ces deux repréſentations au Général Annibal, pour les examiner avec attention.

Depuis que la légiſlation des Etats chrétiens, devenue un peu philoſophique, a affoibli la ſévérité des loix contre le duel, ces combats auſſi ridicules que cruels ſont très-fréquens. Le Prince Galliczin s'eſt battu depuis peu avec un Officier nommé Ciepilow, & vient de mourir de ſes bleſſures. L'on prétend que les choſes ne ſe ſont pas paſſées en regle de la part de Mr. Ciepilow, comme ſi dans ces brutales vengeances il pouvoit y avoir des regles qu'on fût en droit de réclamer, & ſur les ſollicitations de la famille du défunt, cet Officier a été caſſé & envoié en exil. Le Prince Galliczin étoit ſur le point de ſe marier avec la fille du Prince Wolkonski; & il eſt fort regretté à cauſe de ſa bravoure dont il a donné des preuves tant pendant la guerre contre les Turcs que durant l'expédition contre Pugatſchew.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 15 Décembre.*) A meſure que le terme de la future Diéte approche, on voit ſenſiblement ſe ranimer & s'accroître parmi nous l'eſprit d'intrigue, de mécontentement & de fermentation, diſpoſitions dont l'effet ſe développe dans toute ſa force, comme on ſait, dans ces aſſemblées nationales. Ce même eſprit regne & ſe manifeſte déja dans le Conſeil-permanent; ce qui ne ſauroit être autrement, vû la diverſité d'intérêts, de vûes & de paſſions qui animent les membres de ce corps, nouveau pour la nation & au quel elle a de la peine à s'accoûtumer. La ſortie des troupes ruſſes eſt ſur-tout un objet de ſciſſion entre ces membres, dont la plûpart deſirent cette ſortie pour des raiſons qui paroiſſent très-juſtes & très-patriotiques, tandis que d'autres ont préſenté dernierement une requête à l'Ambaſſadeur de Ruſſie pour demander que ces troupes reſtent dans le Roïaume, ce qui, comme l'on ſe l'imagine bien, a été généreuſement accordé. Leurs adverſaires les accuſent avec raiſon de s'être vendus à une Puiſſance étrangere, & prétendent que le Conſeil-permanent a des motifs très-ſolides & très-fondés pour demander à la Ruſſie le rappel de ſes troupes, qui deviennent inutiles ici où l'on n'a aucune guerre à craindre au dehors, & encore moins au dedans, vû la facilité qu'on trouve à faire exécuter

les loix les plus rigoureuſes, & à percevoir les impôts les plus onéreux. *Il eſt du devoir du Conſeil*, diſent-ils, *de veiller à l'exécution d'un traité dont toutes les conditions ont été obſervées de la part de la Pologne. Le Conſeil a le droit de demander à Mr. l'Ambaſſadeur de ſatisfaire à ſes promeſſes antérieures de délivrer la Pologne des troupes ruſſes ; le bonheur des habitans l'exige ; ils déſirent, ils cherchent un ſoulagement. Il eſt donc d'autres motifs particuliers qui portent quelques membres du Conſeil-permanent à s'accorder pour arrêter une armée étrangere dans ce païs ; & ces motifs ſont évidemment d'étendre & d'affermir, à l'aide de ce pouvoir étranger, leur nouvelle autorité, les démarches illégales & révoltantes d'une convocation prématurée des jugemens de la Diéte, de la caſſation des privileges de la ville de Varſovie, de la nomination d'une foule de commiſſions & de Commiſſaires pour traiter de chaque objet particulier, mais qui ne finiſſent rien & en attendant ſont à charge à l'Etat par les gros gages qu'on leur païe ; démarches qui ne peuvent ſe juſtifier, ni ſe ſoutenir par elles-mêmes, & qui font déſirer à leurs auteurs un appui étranger &c.*

On eſpéroit que le mémoire préſenté par notre Cour aux Miniſtres étrangers qui réſident ici, au ſujet de la ſituation critique où ſe trouve la ville de Dantzick, y apporteroit quelque changement favorable ; mais on ſait qu'elle n'en a reçu aucun ſoulagement, & que les vaiſſeaux qui ont païé

la douanne aux Pruſſiens, avant cette époque, la païent encore aujourd'hui chaque fois qu'ils paſſent par le canal ou par la Viſtule. On a appris que les vaiſſeaux qui y ont paru avec le pavillon anglois, ſont les premiers qui ſe ſont ſoumis à ces droits.

Les Calviniſtes de ce Roïaume toujours intrigans & inquiets comme tous les ſectaires, non contens des faveurs exceſſives qu'on leur a accordées, & d'avoir acheté par la ruine de leur patrie, des droits contraires à la conſtitution de l'Etat; prétendent aujourd'hui d'être dédommagés de ce qu'ils ont ſouffert durant la guerre qu'ils ont allumée. Ils avoient cru que l'identité de communion ſeroit un titre pour obtenir des ſecours particuliers de la Hollande; mais les Etats-Généraux n'ont pas jugé à propos de répondre à la requête qui leur a été adreſſée, pour obtenir la permiſſion de faire une collecte dans les Provinces-unis, en faveur des égliſes réformées de ce païs. Sur quoi ils ſe préparent à former des prétentions à la charge des Catholiques polonois.

De toutes les loix, faites par la derniere Diéte, il n'en eſt aucune plus généralement reçue que celle, qui permet aux Nobles de faire le négoce ſans déroger. En effet, la plûpart de nos Grands & même nos Prélats ne croïent point au deſſous de leur rang & de leur caractere de prendre à ferme des terres, des adminiſtrations, ou des impôts publics. L'Evêque de Cujavie, qui en a affermé pluſieurs, ſera, dit-on, bientôt cité

au tribunal du Grand-Maréchal de la Couronne pour une affaire, qui tire ſa ſource d'une livraiſon, dont il eſt auſſi chargé. Le Prince Auguſte Sulkowski, Maréchal du Conſeil-permanent, s'étoit chargé de la livraiſon des vivres & fourages pour les quatre régimens ruſſes, répartis en cette réſidence : mais, comme il ſe trouve une erreur de calcul d'environ deux mille ducats, dans le compte que ce Seigneur en a fait préſenter au Général Romanius, celui-ci en eſt très-mécontent; & déja il s'offre, dit-on, plus de douze de nos Magnats pour le remplacer dans cette livraiſon, qui cependant ne ſemble point promettre tant d'avantage, ſi l'on s'en acquitte avec intégrité.

Le Prince Poninski, infatigable dans ſes voïages, ne paroît pas d'intention de reparoître ici de ſitôt; il a offert des tabatieres d'or & d'autres préſens à pluſieurs nouvelliſtes de Hollande & d'Allemagne que les uns ont acceptés, & que d'autres ont refuſés pour ſe conſerver la liberté de dire de Mr. le Maréchal tout ce qu'ils en ſauront.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 13 *Décembre.*) Le Roi a nommé D. François Carido, Evêque de Cordoue, à l'Archevêché de Séville; mais ce Prélat s'en eſt excuſé ſur ſon âge & ſur ſes indiſpoſitions : c'eſt le troiſieme qui l'a refuſé; il l'avoit été déja par D. Pala-fox, Doyen de Cuença, par D. Boxadors, Général des Dominicains, & à préſent Cardinal

L'on écrit d'Alger, que, dans la crainte d'une nouvelle entrepriſe de la part de l'Eſpagne, le Dey continuoit de faire exécuter de nouveaux ouvrages pour fortifier la ville & la côte, & que pour en pouvoir faire les frais il avoit demandé à la nation juive, établie dans ſes Etats, 1500 hommes en état de porter les armes, ou à leur place 75 mille piaſtres, à raiſon de 50 piaſtres par tête; que la nation avoit trouvé, par ſes députés, le moïen de fournir cette ſomme dans huit jours; mais que l'on craignoit, que, par cette promptitude même, elle n'en ſeroit pas encore quitte à ſi bon marché.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 15 Décembre.*) Le 11 de ce mois, la ſentence rendue par le Sénat dans l'affaire des Magiſtrats accuſés du tribunal de Gothie à Jœnkœping a été prononcée, en pleine ſéance, en préſence du Roi, & à huis ouverts. Un Aſſeſſeur a été démis, ſans eſpérance d'être réhabilité : trois autres ont eu le même ſort, mais ſans cette clauſe. Le Vice-Préſident & trois Conſeillers ont été ſuſpendus de leurs fonctions, & condamnés à perdre leurs appointemens pour un an, pour ſix ou trois mois. Deux Conſeillers & un Aſſeſſeur ont été déchargés de toute accuſation, mais ſans obtenir réparation. Un membre-adjoint, qui avoit auſſi été condamné à perdre ſa place, païera ſeulement, par grace ſpéciale du Roi, une

amende de 300 thalers, monnoie d'argent, qui ſera partagée, comme les autres, en trois portions, dont l'une au profit du Fiſcal, & les deux autres ſeront emploïées à des uſages pieux. Après la publication de ce jugement, le Roi a déclaré Sénateur le Comte de Sparre, en lui conſervant la charge de Grand-Statthalter de cette Capitale. Ce n'eſt pas la ſeule marque de confiance, à la quelle ce Seigneur peut s'attendre de la part de Sa Majeſté. L'on dit, qu'en conſidération de ſa profonde connoiſſance de la tactique & de tout ce qui eſt relatif à l'art de la guerre, le Roi créera pour lui la place de Miniſtre du département de la guerre, ſur le même pied qu'en France.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 31 *Décembre.*) Le 27 le Général Burgoyne arriva ici de Boſton chargé de dépêches pour le Gouvernement. Il étoit parti le 5 de ce mois, au quel jour les troupes du Roi étoient en bonne ſanté & pourvûes de vivres en abondance. Il ne s'étoit rien paſſé juſqu'alors entre les deux armées, qui attendoient tranquillement le réſultat des nouvelles propoſitions d'accommodement. Les vaiſſeaux du Roi avoient enlevé deux bâtimens américains armés en courſe, l'un de 16 canons & l'autre de 14, envoïés en croiſiere pour ſe ſaiſir des bâtimens qui apporteroient des vivres & des munitions pour l'armée du Roi à Boſton.

Une malle arrivée de la Nouvelle-York, a apporté la nouvelle certaine de la priſe du fort Champlain par les Américains le 18 Octobre, & de Saint-Jean, ville fortifiée du Canada, le 3 Novembre. Cette derniere avoit une garniſon de 500 hommes de troupes reglées, qui ont été conduits où ils ont voulu pour s'embarquer dans les vaiſſeaux du Roi. Les rebelles ont trouvé dans ces deux places une grande quantité d'artillerie, d'armes & de munitions de guerre & de bouche. Le Général Carleton ne jugeant pas la ville de Mont-réal capable de réſiſter aux attaques des Américains, en a retiré la garniſon, l'artillerie & les munitions de guerre, & l'a abandonnée; le 12 les Américains en ont pris poſſeſſion; & ce Général s'eſt retiré à Québec, où il fait les diſpoſitions néceſſaires pour faire une vigoureuſe défenſe contre les rebelles, au cas qu'ils ſe décidaſſent à en faire le ſiége. On ajoute que ce Général avoit raſſemblé 1200 hommes, compoſés de troupes reglées, de milice & de Canadiens, & qu'il avoit des vivres & des munitions pour ſix mois.

La Cour eſt fort indignée de la conduite des Canadiens qui avoient promis de ſoutenir le Général Carleton dans toutes ſes opérations contre les rebelles, mais qui ont plûtôt favoriſé que déconcerté leurs projets de ce côté-là. Ce Gouverneur n'a pas trouvé mieux diſpoſés les députés de diverſes nations indiennes qu'il avoit raſſemblés. Voici ce qu'on rapporte de la conférence qu'ils ont

eu avec lui. Le Général Carleton, entouré de ſes Officiers, tint aux Indiens, aſſis à une certaine diſtance de lui, le diſcours ſuivant.

Je vous dois informer que les provinciaux ont pris les armes contre notre Roi & le vôtre; qu'une poignée des troupes de S. M. a forcé les lignes des rebelles ſur la montagne de Bunker; qu'ils ont fait 5 mille priſonniers; & je ne doute pas que la plus grande partie des rebelles, effraiée de cette défaite, ne mette bas les armes; mais dans le cas où elle ne le feroit pas, je dois vous prier de lever la hache de guerre contre elle.

Un des chefs des Indiens ſe leva & dit:

Depuis que vous avez enlevé cette province aux François, nous vous avons regardés comme nos freres, ainſi que les Américains. Nous croïons que nous avons un pere, mais nous ne pouvons prendre aucun parti dans cette querelle.

Le Gouverneur repliqua que dans le cas où les rebelles viendroient attaquer la province du Canada, il ne pourroit ſe diſpenſer, au nom de leur Roi & au ſien, de leur commander de prendre la hache de guerre pour s'oppoſer à leurs entrepriſes. Le chef répondit que depuis la derniere paix cette hache avoit été enſevelie dans la terre à 40 braſſes de profondeur, & qu'il ne ſauroit où la trouver; que les Indiens ne devoient avoir rien à démêler dans une guerre ſi peu naturelle; que ce n'étoit pas ſa ſeule opinion qu'il annonçoit; puis étendant ſes bras

autour de lui, ce geſte fut imité de ceux qui l'entouroient & tous jetterent par trois fois le grand cri d'approbation. Le Gouverneur voulut leur perſuader encore qu'ils devoient fouiller la terre, y reprendre la hache de guerre & l'emploïer contre leurs ennemis. Le manche en eſt pourri, répondit le chef indien, nous ne pouvons nous en ſervir; alors il termina la conférence en ſortant avec toute ſa ſuite.

Les Américains fideles au Roi eſſuïent de la part des rebelles les traitemens les plus indignes & les plus cruels. Le ſieur Jacques Smith, l'un des Juges de la Cour des Plaids-communs du Comté de Duchoſs, dans la province de la Nouvelle-York, a ſubi, au mois de Septembre dernier, la peine ſtatuée par les Américains contre ceux qui n'applaudiſſent pas à leur fureur. Il a été goudronné, couvert de plumes & promené en cet état dans une charrette par le païs. Son délit étoit d'avoir fait empriſonner un des membres du Committé, qui avoit fait déſarmer les Roïaliſtes, & d'avoir lui-même tâché de reprendre les armes, qu'on leur avoit ôtées. A Charles-Town dans la Caroline-méridionale, l'on a mis en priſon les Juges Gorden, Savage & Coſſet, & pluſieurs autres Officiers de la Couronne, aux quels on refuſe même l'uſage d'encre & de papier. Le Comte de Dunmore, de ſon côté, a fait priſonniers quatre des principaux habitans de la Virginie, dont l'un, qui eſt le Sr. Goodrich, de Protſmouth, ſuſpect d'avoir

fait venir une grande quantité de poudre à bord de ſon vaiſſeau, a été chargé de fers. Voici le détail, que la gazette de Londres a donné de quelques ſuccès remportés par ce Gouverneur.

Le Comte de Dunmore, Gouverneur de la Virginie, informe le Secretaire d'Etat, par ſa lettre, daté à bord du vaiſſeau le Guillaume, à la hauteur de Norfolk, le 22 Octobre, que le 15 il avoit débarqué, avec un parti de 70 à 80 hommes, dans le voiſinage de cette ville, encloué 17 canons, & emmené deux autres, que les rebelles avoient dérobés de la ville & cachés dans le païs; que le 17 il avoit exécuté une ſeconde deſcende à environ 8 milles de la ville, & marché 2 à 3 milles dans l'intérieur du païs, où 200 miſérables s'étoient raſſemblés pour s'oppoſer à lui; mais qu'à ſon approche ils s'étoient enfuis dans les bois, en abandonnant quelques petites armes & munitions; que le 19 il avoit débarqué une troiſieme fois, encloué dix canons, emmené ſix autres, & le jour ſuivant encore un pareil nombre; enfin que le 21, veille du départ de la lettre, S. Exc. avoit de nouveau débarqué, emmené 10 canons, 2 coehorns, une ſoixantaine de petites armes, & une grande quantité de boulets & de balles de différente grandeur: & Son Exc. croïoit, qu'il n'y avoit plus à préſent aucunes proviſions ni attirail militaire entre les mains des rebelles dans cette partie de la province. Dans ces différentes deſcentes elle avoit fait ſept priſonniers, parmi

mi les quels eſt un nommé Robinſon, l'un des députés de la convention provinciale, & un nommé Matthews, Capitaine des gens à minute.

Le gouvernement a réſolu de mettre les villes maritimes en cendre, en les faiſant canonner & bombarder par les différentes diviſions de la flotte. L'on a reçu pluſieurs lettres relatives à une expédition de cette nature, que le Canceaux, frégate de 16 canons, a exécutée le 18 Octobre contre la ville de Falmouth dans la Nouvelle-Angleterre : on y voit, que l'Amiral Greaves a donné ordre de brûler toutes les villes depuis Boſton juſqu'à Halifax. Les autres provinces ont le même traitement à attendre : ſelon quelques rapports, on a déja canonné la ville de Norfolk dans la Virginie; & celle de la Nouvelle-York étoit auſſi menacée de ce malheur.

Le gouvernement a envoïé en Allemagne pour engager à ſon ſervice 1800 hommes appellés Chaſſeurs, gens élevés à faire uſage de fuſils carabinés & qui tirent parfaitement. Les Princes qui dans l'Allemagne ont des forêts, entretiennent un certain nombre de ces chaſſeurs, & comme on leur permet de faire des éleves, ils forment un corps aſſez conſidérable. Ce ſont eux que la Cour veut oppoſer aux chaſſeurs américains à la campagne prochaine.

On vient d'apprendre qu'un Médecin de Cambridge a trouvé le moïen de diſſoudre la pierre dans la veſſie, & qu'il doit inceſſamment

ſamment faire part de ſa découverte au Public.

Les partiſans de l'efficace de l'huile ſur les flots en veulent beaucoup à Mr. Franck-lin pour les avoir berné par ſes prétendues expériences (a). On peut regarder la derniere tempête, arrivée au mois de Novembre, comme le tombeau de cette ſuperſtition phyſique. Pluſieurs curieux ont fait des tentatives durant cette tempête ſans aucun ſuccès, & les navires qui y ont eu recours, n'en ont reçu aucune aſſiſtance. On débite que l'équipage d'un navire allant de Bourdeau en Hollande, s'eſt ſauvé dans la chalouppe à la faveur de l'huile qu'il avoit répandue; on raconte la même choſe d'un pêcheur hollandois qui ſe trouvoit avec une charge de 70, 000 harengs à la hauteur de Nordwyk. Mais on n'en a pas d'autres preuves, ſinon que ces vaiſſeaux n'ont pas péri après avoir jetté l'huile; au lieu qu'il faudroit prouver qu'ils euſſent péri ſans le ſecours de l'huile. Combien de navires ont échappé au naufrage ſans avoir recours, & combien y ont recours ſans en voir le moindre effet! On a répandu de l'huile dans les ports & les rivieres, & les flots ſont reſtés dans le même degré de fureur. Une tempête n'eſt pas éternelle, elle a ſon terme, elle a des momens de relâche; quand dans ces

(a) Voyez le dernier Journal pag. 73. & les articles qu'on y cite.

ces momens un matelot jette de l'huile, les ignorans crient au prodige. Mais le prodige ſeroit plus grand, ſi de tant de navigateurs qui ont eſſaïé ce remede, aucun ne l'eût jamais fait dans un tems où la mer ſe diſpoſoit au calme.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 19 Décembre.*) L'Archiduc Maximilien eſt arrivé le 13 de ſon voïage d'Italie. ---- Le 17, S. E. Mr. le Comte François de Hardegg a prêté entre les mains de L. M. I. le ſerment ordinaire pour la charge de Grand-Maître de la Maiſon de S. A. R. Mgr. l'Archiduc Maximilien. S. E. Mr. le Comte d'Urſin & Roſenberg, Grand-Chambellan de L. M. I., faiſant les fonctions du Prince de Khevenhuller-Metſch qui étoit un peu indiſpoſé, l'a préſenté publiquement à la Cour en cette qualité. ---- On parle depuis quelque tems de lever 42 mille hommes de cavalerie dans tous les païs héréditaires; il en ſeroit tiré de chaque diſtrict un certain nombre proportionné à ſon étendue; mais on ne peut dire juſqu'à quel point une telle nouvelle eſt fondée. Ce qu'il y a de certain c'eſt que l'on recrute à force & ſur-tout en cette réſidence; mais ce n'eſt que ſous prétexte d'emploïer des gens ſans aveu.

L'Archevêché de Graan, au quel eſt attaché la primatie de Hongrie, & qui depuis quelques années étoit vacant, vient d'être con-

féré au Prince Joſeph de Bathiani, Archevêque de Colocza ; les grands revenus qui y étoient affectés & qui montoient à 500, 000 florins d'allemagne, ſont réduits à 100, 000.

Il y a quelques jours que la garde des appartemens de l'Empereur fut tout-à-coup doublée par ordre ſuprême. Cette circonſtance répandit d'abord la terreur dans la capitale ; mais on apprit bientôt qu'on n'avoit pris cette précaution que pour s'aſsûrer de quelques filoux, qui s'étoient déguiſés pour pénétrer dans le Palais.

On raconte le fait ſuivant comme nouvellement arrivé dans la ſalle de nos redoutes. Il y avoit une banque de Pharaon établie dans cette ſalle ; la table étoit chargée de deux mille louis, & il y avoit encore au-deſſous pluſieurs ſacs auſſi remplis d'or, qui compoſoient la banque. Un maſque, élégamment vêtu, arrive, s'approche, jette un coup d'œil ſur la table, & dit froidement, *Va la banque*. Le banquier accepte, & l'étranger gagne ; le banquier ſe leve, & lui cede le tout. L'étranger prend les deux mille louis, & dit à celui qu'il a débanqué : " Lorſque j'ai tenté le haſard du „ jeu, je n'ai vû que la ſomme qui étoit „ ſur la table, & que je retire. Si j'avois „ perdu, je ne vous aurois certainement „ rembourſé que cela. Ainſi gardez vos „ ſacs ; ils ne ſont & ne peuvent être à „ moi „. Cet étranger eſt un très-grand Seigneur ; il a fait expédier tout de ſuite cette ſomme en lettres de change dans

ſon païs ; il l'a conſacrée au ſoulagement des néceſſiteux, à la fondation de quelques bourſes pour de pauvres étudians, & à la dot de quelques jeunes filles.

La vendange du vin de Tockay n'a point répondu aux vœux du vigneron dans le canton de Hegyalla & ſur les côteaux de Toltschwa, Mada, Tallya &c. On la commença à la Saint-Simon & Saint Jude ; mais il ſurvint une quantité de pluies & de neiges, dont on a peu d'exemples, & qui aïant duré 3 à 4 jours, ont gâté & pourri les grappes, de ſorte que notre commerce de vin avec la Pologne en doit ſouffrir beaucoup cette année. ---- Les avis de Croatie ne parlent que de tremblemens de terre que l'on reſſent dans ce Roïaume depuis 7 à 8 ſemaines & ſur-tout dans le village de Bedekoveſima, ainſi que dans les endroits montagneux, à ſix milles de la ville de Waradin, mais dont les ſecouſſes ne ſont plus ni ſi fréquentes, ni ſi longues, ni ſi effraïantes que celles des 13, 14 & 15 Octobre.

STADE (*le 24 Décembre.*) Le premier transport des troupes, que le Colonel de Scheiter a levées pour le ſervice de la Grande-Bretagne, eſt arrivé ici le 18 de ce mois: il conſiſte en environ 300 hommes, qui paſſeront inceſſamment à Douvres ſous les ordres du capitaine von Grothaus. Le Comte de Taube, que S. M. Britannique a envoïé en France, eſt chargé de remercier S. M. Très-Chrétienne du ſecours, que la garni-

ſon de l'iſle de Ré a donné aux troupes hanovriennes échouées ſur cette côte, & de diſtribuer une ſomme de mille liv. ſterl. parmi ceux qui y ont concouru, particulierement parmi les ſoldats du régiment Roïal-Corſe, qui, animés par leur Commandant & par les autres Officiers, oublioient leur propre danger pour ſauver les naufragés.

FRANCFORT (*le 21 Décembre.*) Rien ne prouve mieux la hardieſſe avec la quelle certains Nouvelliſtes abuſent de la crédulité publique que ce qu'ils ont débité de la prétendue expulſion du Sr. Gaſsner, Curé de Klœſterlé, qui, diſent-ils, a été chaſſé de Ratisbonne le 27 Novembre dernier. Au moment que nous écrivons ceci, le dit Curé eſt à Ratisbonne, jouit de toute la conſidération du Prince-Evêque, & s'occupe de toutes les fonctions d'un Prêtre zelé, ſans oublier les malades, ſur les quels il continue par ordre de S. A. C. & du Conſiſtoire à invoquer le Nom de Dieu, comme on ſait qu'il fait depuis long-tems. Mais comme il y a long-tems qu'il eſt abſent de ſa paroiſſe, qu'il aime beaucoup ſes ouailles, & qu'il regrette vivement la tranquillité dont il a joui avant d'être appellé à la Cour; il ſe propoſe de faire dans peu un voïage à Klœſterlé, ſi l'Evêque-Prince y conſent. —— L'art magnétique d'un certain Meſmer eſt également un conte fait à loiſir par ceux qui prétendent expliquer naturellement les opérations du Sr. Gaſsner, dont ils ne dou-

tent

tent plus, après en avoir nié l'exiſtence & la poſſibilité durant près de deux ans.

COLOGNE (*le 4 Janvier.*) S. E. Mgr. Belliſomi, Archevêque de Tyane, Prélat aſſiſtant du Thrône pontifical & Nonce du St. Siége aux Cours électorales du Rhin, ainſi qu'aux contrées de la Baſſe-Germanie, qu'on attendoit ici avec la plus grande impatience, y eſt enfin arrivé aujourd'hui vers l'heure de midi en parfaite ſanté avec Mr. le Marquis ſon frere & autres perſonnes de ſa ſuite. ---- On apprend de Conſtance, que Maximilien Baron de Rodt, Prévôt de la Cathédrale & frere du feu Prince & Cardinal de ce nom, a été élu unanimément, le 14 de Décembre, Prince-Evêque de cette ville.

ITALIE.

FLORENCE (*le 21 Décembre.*) Mgr. Jean-Octave Manciforte, qui a réſidé environ 5 ans dans cette Cour en qualité de Nonce du St. Siége, a eu, le 10, de L. A. R. ſon audience de congé : S. E. a été reçue avec bonté & une diſtinction particuliere par nos auguſtes Souverains, & Mgr. le Grand-Duc lui a fait remettre en préſent ſon Portrait, enrichi de brillans.

On vient de publier un Edit de Mgr. le Grand-Duc, conçu en ces termes :

" S. A. R. toujours attentive au bien de ſes ſujets & à la ſûreté publique, ayant examiné que non-ſeulement dans les cas de mort violente, mais auſſi dans ceux de mort ſubite, tels qu'ils ſoient, il ne convient pas de faire enter-

rer promptement les corps ſans les avoir reconnus, & ſans avoir mûrement examiné s'ils ſont morts de mort naturelle, ou d'accidens qui puiſſent l'avoir occaſionnée; en ſuite des Loix & Ordonnances rendues à ce ſujet, elle veut & ordonne qu'à l'avenir tous les corps de ceux qui mourront de mort violente ou de mort ſubite, de quelque ſorte qu'elle ſoit, quoique probablement cauſée par des effets naturels & ſans l'action d'aucune perſonne, ne ſoient inhumés qu'aprés que les Officiers qui préſident dans chaque endroit au gouvernement des peuples, en auront donné une permiſſion formelle par écrit ,,.

,, Ordonne à cet effet S. A. R que les médecins, chirurgiens, ou apothicaires, qui auront été appellés au ſecours d'un moribond de mort violente ou ſubite, ſes héritiers, alliés & domeſtiques & tout autre qui ſe ſera trouvé preſent à ſon décès ſoient tenus de faire immédiatement leur rapport au Tribunal des Huit à Florence, ou à celui des Vicaires & Juges, ſous peine que chacun devra répondre ſolidairement du défaut de l'avoir fait ,,.

,, Les Miniſtres du Tribunal des Huit devront avertir auſſi tôt à Florence l'Auditeur fiſcal; & celui ci, ou le Juge de l'endroit, à qui, hors de cette ville de Florence, aura été préſenté le rapport, devra d'office prendre une notice ſommaire de la maniere dont la mort ſera ſurvenue; & il déterminera ſi on doit ſans autre formalité enſevelir le cadavre, ou ſi on doit auparavant en faire la viſite judiciaire & l'ouverture. Dans les cas où l'ouverture ſera ordonnée par le Juge, celui ci en devra donner enſuite connoiſſance au Vicaire, ainſi que de ce qui s'en ſera ſuivi ,,.

,, Les Juges ne pourront exiger aucune rétribution pour vacations dans ces ſortes d'affaires; & toute la dépenſe qui ſe devra faire, ſera à charge du Fiſc. Si mandons, &c.

ROME (*le 19 Décembre.*) Le Cardinal Delle Lanze, Préfet de la Sacrée Congrégation

gation du Concile, aïant repréſenté au Souverain Pontife que pour réformer un abus, introduit il n'y a pas long-tems, d'exiger des reconnoiſſances extraordinaires de ceux qui avoient recours à ce Tribunal en certaines circonſtances, il ſeroit plus convenable que la Secretairerie donnât un honoraire proportionné au Subſtitut & à ſes écrivains, le Pape, qui s'attache particulierement à prévenir toute corruption dans l'adminiſtration de la Juſtice, a eu égard à ſes repréſentations & a reglé qu'à l'avenir, pour la décharge des parties, il ſeroit aſſigné ſur la Chambre apoſtolique un ſalaire convenable aux emploïés dans la dite Secretairerie.

Le Pape qui prévient un chacun par ſa bienfaiſance, a fait remettre par le Cardinal-Secretaire d'Etat à Mr. l'Ambaſſadeur de la Religion de Saint-Jean de Jéruſalem un billet, dans le quel il diſpenſe le nouveau Grand-Maître de Malthe de la formalité de lui envoïer une Ambaſſade publique d'obédience, à la quelle ſon Maître étoit tenu ſelon l'uſage; ce qui épargnera des frais à la Religion.

D'abord après la mort de Mr. Potenziani, Gouverneur de Rome, la Prélature s'eſt donnée beaucoup de mouvemens pour avoir ſa charge : chaque Prélat aſpirant avoit un Cardinal, qui le protégeoit auprès du Pape : mais les deux Eminentiſſimes Rezzonico ont emporté la place en faveur de Mr. Cornaro, Vénitien, & leur parent. ------ Le Cardinal Serbelloni laiſſe un patrimoine de

Voyez plus bas l'article de morts.

plus de 200 mille écus romains, dont il y a plus de cent mille en contrats ſur la ville. Son Eminence a inſtitué pour héritier uſufructuaire le Maréchal ſon frere, & pour héritiers propriétaires ſes neveux. Elle a auſſi donné à ſon neveu Serbelloni une augmentation de ſix-cents écus par an ſur ſa prélature, avec la jouiſſance de ſon hôtel & de ſon argenterie, toutes les fois que le Maréchal ſon frere l'agréra. Ce Cardinal avoit 60 perſonnes à ſon ſervice, aux quelles il il a fait des legs en penſions, en gages & autrement ſelon le ſujet qu'il avoit d'en être content. Il a auſſi légué pluſieurs ſommes à des parens éloignés & à des hopitaux.

Les experts ont examiné le méchaniſme des nouveaux piſtolets inventés par Joſeph Averani, armurier de cette capitale, & en ont été ſurpris. Ils portent trois cents pas de marche ordinaire, au bout des quels la bale peut enfoncer de trois paumes dans un bois dur.

Le Bailli de Rohan élu nouveau Grand-Maître de Malthe, quoique François d'origine, eſt né en Eſpagne, où ſon pere ſe retira ſous la minorité du feu Roi, pour ſe ſouſtraire au jugement prononcé contre lui, comme accuſé d'avoir cherché à fomenter une révolte contre le Régent. Tout ce que nous avons rapporté dans le dernier Journal du commencement de ſon regne & de ſes premiers Edits, s'eſt pleinement confirmé.

FRANCE.

PARIS (*le* 31 *Décembre.*) Une partie des Curés du Diocéſe de Liſieux, s'étant révoltés contre un Mandement de Mr. de Condorcet leur Evêque qui les aſſujettit à des conférences & à des retraites, ils avoient publié une conſultation d'environ 500 pages & fait des proteſtations; mais le 26 Novembre dernier, il a été rendu deux Arrêts du Conſeil, dont l'un ſupprime la dite conſultation, & l'autre ordonne que les réclamations & proteſtations de ces Curés, dépoſées chez des Notaires, demeureront nulles, & défend aux dits Curés d'en faire de ſemblables à l'avenir, leur conduite étant contraire au reſpect que les Curés doivent à leur Supérieur légitime.

„ Le Roi étant informé, que le Sieur Evêque „ de Liſieux, par un Mandement du 20 Décem„ bre 1773, a rétabli dans ſon Diocéſe l'uſage „ des conférences eccléſiaſtiques, & qu'il a éta„ bli en outre pour les Curés & autres Eccléſiaſtiques quelques jours de retraite de quatre „ ans en quatre ans, dont il leur recommande la „ pratique; que ſur le nombre de 521 Curés, dont „ le Diocéſe de Liſieux eſt compoſé, il s'en „ eſt trouvé environ 70 qui ſe ſont élevés con„ tre les diſpoſitions de ce Mandement; que „ quelques-uns d'entr'eux, ſoit ſéparément, ſoit „ enſemble, ont même dépoſé chez des Notai„ res des Actes de proteſtations: cette con„ duite eſt non-ſeulement oppoſée à l'eſprit de „ paix & de concorde, qui doit regner entre „ les Miniſtres de l'Egliſe, au reſpect que les „ Curés doivent à leur Supérieur légitime & à la „ juſte ſubordination, dont ils doivent donner „ l'exemple; mais encore à l'ordre public &

„ aux Ordonnances, qui défendent toute eſpece „ d'aſſociation : A quoi S. M. ayant jugé néceſ- „ ſaire de pourvoir, afin d'arrêter l'eſprit d'indé- „ pendance toujours contraire au gouvernement „ des Diocéſes : Oui le rapport : Le Roi, étant „ en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne, que „ les dites réclamations & proteſtations dépoſées „ chez des Notaires ſeront & demeureront nul- „ les & comme non avenues : Fait défenſes aux „ Curés qui les ont faites & dépoſées, & à tous „ autres, d'en faire de ſemblables à l'avenir; „ & à tous Notaires de les recevoir, ſous les „ peines au cas appartenantes. Ordonne en „ outre S. M., que le préſent Arrêt ſera publié „ & affiché par-tout ou beſoin ſera : Enjoint „ aux Sieurs Intendans & Commiſſaires départis, de tenir la main à ſon exécution „.

Fait au Conſeil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à Verſailles, le 26 Novembre 1775.

Signé BERTIN.

Dans le ſecond Arrêt il eſt dit, "que, le „ Roi étant informé, que l'on répand de- „ puis quelque tems dans le public une „ brochure, intitulée : *Conſultation pour „ les Curés du Diocéſe de Liſieux, à l'oc- „ caſion d'un Mandement de Mr. l'Evêque „ de Liſieux, du* 20 *Décembre* 1773, *& „ de ſon inſtruction paſtorale du* 13 *Avril* „ 1774, la dite brochure imprimée ſans „ permiſſion & ſans nom d'Imprimeur ni de „ Libraire, & prétendue ſignée par quatre „ Avocats; & S. M. voulant, que les Arrêts „ & Réglemens, concernant la police de „ la Librairie, ſoient exécutés, que le bon „ ordre & la tranquillité regnent dans ſes „ Etats, & que l'on ne diſtribue dans le „ public aucun écrit capable d'émouvoir les „ eſprits, & ſur-tout de troubler l'harmo-

„ nie

„ nie ſi deſirable entre des Evêques „; Elle ordonne en conſéquence, de l'avis de Mr. le Garde des Sceaux, que la dite brochure, contenant 472 pages, ſera & demeurera ſupprimée *comme contraire aux Arrêts & Réglemens concernant la police de la Librairie*, & *tendante à troubler l'ordre & l'harmonie, qui doivent regner entre le premier & le ſecond Ordre du Clergé* : Fait S. M. défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de faire imprimer & diſtribuer de ſemblables écrits, ſous les peines au cas appartenantes; ordonne l'apport au Greffe du Conſeil; enjoint aux Intendans de tenir la main à l'exécution de cet Arrêt, &c.

Le Roi a rendu le 15 de ce mois cinq Ordonnances militaires.

L'une a pour objet la nouvelle compoſition des Gardes du Corps de S. M., dont les ſixiemes brigades des quatre compagnies ſont réformées. Chacune d'elles n'aura déſormais que deux étendards, & ſera compoſée d'un Capitaine, d'un Aide-major, de deux Lieutenans-commandans d'eſcadron, de trois Lieutenans, de ſix Sous-lieutenans, de deux Porte-étendards, de deux Fourriers, de dix Maréchaux de logis, de vingt Brigadiers, de 280 Gardes, d'un Timballier & de cinq Trompettes, formant deux eſcadrons & demi; ce qui compoſera dix eſcadrons dans les quatre compagnies, dont un demi eſcadron de chacune ſera de ſervice auprès de S. M., & ſera relevé tous les trois mois. Cette Ordonnance eſt compoſée de vingt-deux articles qui fixent le traitement des réformés juſqu'à remplacement, les appointemens des différens grades, les preuves de nobleſſe qu'il faudra faire par la ſuite, ſoit pour les places d'Officiers, ſoit pour les Gardes mêmes, &c.

Par une ſeconde Ordonnance, S. M. déterminée à réduire ſa maiſon militaire, ſupprime les deux compagnies de Mouſquétaires de ſa garde, & ſe réſerve de regler les divers traitemens des Officiers.

Par une troiſieme, le Roi déterminé à ſacrifier une partie de l'éclat qui l'environne, en réformant pluſieurs Corps de ſa Maiſon, & en réduiſant les autres pour concourir aux vûes d'œconomie & d'ordre qui l'animent, réduit les deux compagnies des Gendarmes & Chevaux-Légers de la Garde à quarante-quatre hommes chacune, commandés par un Capitaine-lieutenant, deux Sous-lieutenans, deux Enſeignes, un Aide-major, un Porte-étendard, un Fourrier, deux Maréchaux des logis & quatre Brigadiers, toujours en pourvoyant au ſort des réformés, ainſi qu'il l'a fait pour les deux compagnies de Mouſquétaires.

La quatrieme réforme, avec la même attention pour les individus, la compagnie des Grenadiers à cheval.

Par la cinquieme, S. M. occupée du ſoulagement de ſes peuples dans toutes les circonſtances où le bien de ſon ſervice & la ſûreté de ſon Royaume peuvent le permettre, & informée que la forme de la levée des hommes deſtinés aux régimens provinciaux, non-ſeulement contribuoit à troubler la tranquillité des peuples de ſes provinces, mais leur occaſionnoit encore une dépenſe aſſez conſidérable pour l'équipement de ces hommes ſans une utilité reconnue pour le bien de ſon ſervice, & voulant procurer à ſes ſujets un double ſoulagement en changeant la forme de cette levée, ſupprime les quarante-huit régimens provinciaux & les douze régimens de Grenadiers-royaux établis par l'Ordonnance du premier Décembre 1774, & pourvoit à la levée future de ces Corps, de maniere que les hommes qui ſeront inſcrits ne ſoient détournés des travaux aux quels ils ſont occupés, que dans les cas où la néceſſité du ſervice

de S. M. & la défence du Royaume pourront l'exiger, &c (a).

On ne doute pas qu'il ne réſulte un avantage public de ces ſuppreſſions nombreuſes; mais elles dérangent beaucoup l'état & la fortune de ceux ſur qui elles tombent & qui en font des plaintes ameres ainſi que leurs familles; car la plûpart des emplois militaires ont été achetés beaucoup au-delà de leur taxe, ſur le pied de la quelle ils ſeront rembourſés. On dit, par exemple, que Mr. le Duc d'Aiguillon perdra environ un million par le rembourſement de ſa place de Commandant des Chevaux-Légers. ---- En conſéquence de l'Ordonnance qui ſupprime les Mouſquétaires, Mr. de Montboiſſier qui en eſt Commandant, a fait aſſembler ſamedi dernier la compagnie, aſſiſté d'un Commiſſaire-provincial des guerres. Il a fait part à ces Mrs. d'une lettre du Roi où S. M. lui marquoit, que très-contente du ſervice de ſes Mouſquétaires, elle étoit obligée de les remercier, à cauſe de nouveaux arrangemens qu'elle avoit pris. Enſuite le Commiſſaire aïant obſervé que les fuſils appartenoient au Roi, & Mr. de Montboiſſier aïant déclaré qu'il n'avoit plus d'ordres à donner, chacun eſt allé de ſon propre mouvement, remettre ſon arme, & l'on s'eſt ſéparé fort triſte, comme il eſt aiſé

(a) On trouve le recueil de ces Ordonnances, à Liege chez Demazeau. Broch. in-4°. de 24 p.

d'en juger. Mr. de la Chaiſe, Commandant des Mouſquétaires gris, ſe trouva mal. Dès ce moment ils ont été diſpenſés d'aller comme à l'ordinaire prendre chaque jour les ordres du Roi à Verſailles. Ils ont mis ces jours-ci en vente à bas pris leurs jolis chevaux, dont ils étoient obligés de ſe fournir.

L'aſſemblée du Clergé a proſcrit un grand nombre d'ouvrages, fruits d'une philoſophie orgueilleuſe & inſenſée, tel que le *Syſtême ſocial*, le *Chriſtianiſme dévoilé*, les *Queſtions ſur l'Encyclopédie*, l'*Hiſtoire philoſophique & politique du commerce & des établiſſemens des Européens dans les Deux-Indes, de l'Abbé Raynal &c.* L'auteur de ce dernier ouvrage eſt celui qui a le plus excité l'attention & provoqué l'indignation des Evêques; ils l'ont ſpécialement déſigné dans leur avertiſſement, où ils le qualifient d'*un des plus ſéditieux écrivains parmi les incrédules modernes.* Tous ces livres ſont condamnés *in globo* comme *contenant des principes reſpectivement faux, injurieux à Dieu & à ſes auguſtes attributs, favoriſant ou enſeignant l'athéiſme, pleins du poiſon du matérialiſme, anéantiſſant la regle des mœurs, introduiſant la confuſion des vices & des vertus, capables d'altérer la paix des familles, d'éteindre les ſentimens qui les uniſſent, autoriſant toutes les paſſions & les déſordres de toute eſpece, tendant à inſpirer du mépris pour les Livres ſaints, à renverſer leur autorité, à dépouiller l'Egliſe du pouvoir*

qu'elle a reçu de J. C. & à décrier ſes Miniſtres ; propres à révolter les ſujets contre leurs Souverains, à fomenter les ſéditions & les troubles, deſtructifs de toute révélation, ſcandaleux, téméraires, impies, blaſphématoires, & auſſi offenſans pour la Majeſté divine, que nuiſibles au bien des Empires & des ſociétés.

Le Châtelet joignant ſon zele à celui des Parlemens & des Evêques contre la ſecte philoſophique, vient de condamner *la Philoſophie de la nature* qui paſſe dans le monde pour être la production d'un certain de Liſle, enthouſiaſte forcené (a), grand diſciple & admirateur de Mr. de V., dont il a pillé les *Queſtions ſur l'Encyclopédie*, le *Dictionnaire philoſophique* & autres choſes précieuſes. Dès le 1 Sept. il avoit été dénoncé à la Compagnie aſſemblée dans la chambre du Conſeil par un des Mrs. qui avoit fait à cet égard un long diſcours. La Compagnie avoit arrêté en conſéquence que les Gens du Roi prendroient communication tant du livre que du dit récit.

Ce diſcours dénonciatoire fait aſsûrement honneur au Magiſtrat qui en eſt auteur. Il contient de grandes vérités & d'utiles leçons exprimées avec dignité & avec force. Nous croïons mieux ſervir nos lecteurs en leur communiquant ces ſortes de pieces, qu'en leur préſentant une longue deſcription du

(a) Nous en avons parlé dans notre Journal du 1. Juillet 1775, p. 18.

ſiége de Baſſora, ou le bulletin de la maladie du Grand-Mogol. Il ne faut pas croire qu'il ne s'agiſſe ici que des extravagances du Sr. de Liſle; les réflexions contenues dans cette dénonciation & dans le réquiſitoire de l'Avocat du Roi, réfutent également le livre de *l'Eſprit*, le *Syſtême de la nature*, le *Syſtême ſocial*, & la riche collection des impiétés de l'auteur Gallo-Suiſſe.

Meſſieurs. " Telle eſt la conſtitution des Etats chrétiens, telle eſt en particulier celle du Royaume où nous avons le bonheur de vivre, que les deux Puiſſances ſe prêtant un ſecours mutuel, la paix intérieure & la proſpérité de l'Etat ſoient le fruit de leur harmonie. Ce qui trouble cette paix, & que la Puiſſance ſpirituelle n'a pu arrêter par la perſuaſion, la Puiſſance temporelle le réprime par la force coactive; & le plus bel uſage que les Juges puiſſent faire de l'autorité qu'ils exercent, eſt de contenir les mœurs, & de faire reſpecter la Religion. La conſidération de ces vérités m'a déterminé, Mrs. à mettre ſous vos yeux un livre intitulé: *De la Philoſophie de la nature*, qui ſe répand dans le public, ſans nom d'auteur, approbation, ni privilége. Ennemi de tout ordre, l'auteur attaque tous les principes. Pour y parvenir, il préſente d'abord des vérités inconteſtables; mais bientôt il offuſque l'eſprit par des ſubtilités; il enivre le cœur par des contes laſcifs; il corrompt l'homme, en flattant ſes paſſions; l'erreur prend la place de la vérité; & le perfide écrivain triomphe de ſon lecteur. Déja, d'un ton d'aſſûrance, il ſe promet des ſuccès, par *une grande révolution*, qui *ſe prépare dans les eſprits* des Grands & du peuple. Il ſe vante de ne point craindre d'ennemi, & porte l'arrogance juſqu'à traiter de *barbares*, les Magiſtrats *qui ont flétri le Citoyen de Genève*. Je ne vous préſenterai pas, Mrs, l'analyſe de cet ouvrage. Un petit nombre des propoſitions qu'il renferme, ſuffira pour

vous

vous démontrer juſqu'à quel point l'auteur s'eſt rendu coupable envers la Religion, le gouvernement & les mœurs. S'il falloit le juger par quelques-uns de ſes paſſages, en négligeant les autres, on le croiroit, comme il le dit, *plein de vénération pour le culte ſublime de ſes peres*, pour notre ſainte Religion. Mais qu'on le ſuive : il ſe jette dans des écarts, & prend à tâche de répandre des doutes ſur l'idée que nous avons de Dieu & de ſes attributs. Il convient que *la nature nous perſuade de l'exiſtence d'une premiere cauſe*, mais il prétend que la nature ne nous éclaire pas de même ſur ſes attributs; que *le problême de l'eſſence de Dieu n'a pas de données; & que toute la différence qu'il y a entre l'ignorant & le ſavant, qui veulent l'expliquer, eſt que l'un eſt dupe, & que l'autre eſt frippon.* Quel eſt donc le but qu'il ſe propoſe? On n'en peut pas douter. Il veut éteindre toutes les notions, que nous avons en nous-mêmes des perfections de la Divinité, & le ſentiment intime, qui nous porte à l'adorer comme notre ſouverain bien. Il affecte de tout confondre; les opinions abſurdes qui ſe ſont répandues ſur la face de la terre, avec les notions claires & préciſes, qui ont brillé aux yeux des ſages même du paganiſme, ou des philoſophes qui ne ſe ſont aidés que des lumieres de la ſimple raiſon. Prétend-il que Deſcartes ait été un frippon, parce qu'il a établi pour principe que l'exiſtence de Dieu appartient à ſon eſſence, ou parce que de ce principe, comme d'une donnée, il a déduit ſes autres attributs? Veut-il faire regarder comme des frippons tous les Peres de l'Egliſe, & les ſavans perſonnages qui ont parlé des qualités de l'Etre ſuprême? S'il ſe fût contenté de dire que la foibleſſe de l'intelligence humaine ne lui permet pas d'atteindre à la hauteur & à la ſublimité des perfections divines, ou qu'aucun être fini ne peut avoir une connoiſſance parfaite des attributs qui conſtituent l'Etre infini; il n'auroit tenu que le langage de la vérité. Mais nier qu'il y ait des données du problême de l'eſſence de Dieu, c'eſt nier ce que la raiſon même nous

apprend avec evidence ; c'eſt nier que Dieu ne veut ni ne peut nous tromper : & c'eſt ſapper la révélation par les fondemens. Toutes les Ecritures retentiſſent de la ſainteté, de la puiſſance, de la juſtice, de la bonté de Dieu : & nous n'aurions aucun principe sûr, aucune donnée de ſes attributs ! n'eſt-ce pas s'aveugler volontairement que d'abandonner ainſi les Livres ſaints ? Nous avons des regles infaillibles qui conduiſent notre intelligence juſqu'où elle peut atteindre dans la connoiſſance des attributs de Dieu ; & l'auteur veut qu'on reconnoiſſe ſon exiſtence, mais qu'on ne parle point de ſes attributs. Selon lui, *la nature nous dit : Dieu exiſte : elle ajoute : Il faut l'adorer en ſilence.* C'eſt ainſi qu'en abuſant d'une expreſſion employée par la Religion elle-même, pour preſcrire l'adoration de recueillement & de reſpect, que les grandeurs de Dieu doivent inſpirer, l'auteur, par un artifice couvert du voile de la ſoumiſſion, réſume en deux mots, la doctrine pernicieuſe, par la quelle il s'eſt propoſé d'établir que nous n'avons point d'idée des attributs de la Divinité. Quel ſeroit notre culte, ſi nous ne pouvions pas rendre raiſon de notre hommage ? un aveu mort de l'exiſtence d'un être inconnu : c'eſt à quoi l'auteur réduit, ſans doute, le culte qu'il adopte. *On peut*, dit-il, *fidele aux impreſſions du ſens moral, rendre à Dieu un hommage pur & ſincere, ſans reconnoître d'autre prêtre que ſoi-même, & d'autre autel que ſon cœur ; voilà ce que j'appelle le culte de l'homme.* Mais qu'honore donc l'homme, & que peut-il aimer dans la Divinité, s'il n'a point d'idée de ſes attributs, s'il ne peut connoître ni ſa juſtice, ni ſa bonté ? La conſéquence neceſſaire de cette aſſertion deſtructive de tout principe de Religion, eſt le mépris du culte exterieur. Auſſi l'auteur ajoute-t'il : *On peut manifeſter ſon hommage par des cérémonies extérieures & des rites approuvés par le gouvernement ſous le quel on vit ; & voilà ce qu'on peut appeller le culte du citoyen.* Le gouvernement a ſans doute le droit de veiller à l'exercice du culte exterieur. L'Egliſe eſt dans l'Etat

mais l'Etat ne la renferme dans ſon ſein, que pour la protéger; & maintient, comme les dogmes mêmes, le culte extérieur, dont elle a reçu la loi directement de Dieu (telle eſt la célébration des ſaints Myſteres), ou celui qu'elle a déclaré néceſſaire, comme la participation aux Sacremens, en certains tems de l'année, les abſtinences & les jeûnes. Traiter des devoirs ſi indiſpenſables de *cérémonies extérieures* ou de *rites approvés par le gouvernement*; les appeller le *culte du citoyen*, en les diſtinguant du *culte de l'homme*; c'eſt évidemment une double impiété, c'eſt joindre à l'incrédulité le mépris de la loi. La foibleſſe de la nature tend à réduire l'homme à l'état d'inaction; & cet état où ſon penchant le porte, ne s'étend pas ſeulement aux actes extérieurs, il abſorbe les facultés de l'ame. Le Chrétien reconnoit cette foibleſſe, en gémit, la combat; mais notre auteur s'y plaît; & pour ſe diſpenſer de faire aucun effort, il ne rougit pas de dire : *Il faut toujours finir par ſuivre la nature.* Molle philoſophie, imbécille morale, qui pour mieux diriger la foibleſſe de l'homme travaillent à l'affoiblir encore! De pareils écarts ne ſont-ils pas des crimes contre le gouvernement, dans un Etat dont le plus précieux tréſor eſt la Religion ſainte que nous profeſſons? Mais ce ne ſont pas les ſeuls aux quels l'auteur ſe livre. Si le Chrétien frémit de ſon impiété, ſes maximes ſéditieuſes irritent le ſujet fidele. Il oublie que la conſtitution des Etats eſt fondée ſur la ſoumiſſion & la confiance. Il ſuppoſe qu'il faut des révolutions pour remettre les hommes à leur place; & au milieu de ces excès, il fait encore parade de tendreſſe pour la patrie, en ajoûtant qu'*il eſt triſte pour l'humanité qu'il faille que les Rois chancelent ſur leur thrône, & que les Etats ſe renverſent, pour que l'homme politique devienne l'homme de la nature.* Peut-on voir ſans indignation qu'en raiſonnant ſur des abus qui ſe gliſſent quelquefois dans les gouvernemens, l'auteur oſe avancer qu'il n'y ait de remede qu'une révolution; & qu'il inſiſte ſur de prétendus avantages, qu'il

fait réſulter des malheurs publics ; comme ſi la gloire des Etats devoit naître des troubles ? Nous Chrétiens & François ; nous chargés du maintien de l'ordre, entendrions nous de pareilles horreurs, ſans nous éveiller ? Le Chriſtianiſme nous preſcrit la ſoumiſſion à nos Rois ; nos mœurs nous inſpirent de nous y attacher. La Religion ſainte qu'ils profeſſent comme nous, les avertit qu'ils ſont hommes, & comptables à Dieu du pouvoir qu'il leur a confié. La félicité de leur peuple eſt leur gloire. Ce ſont-là les baſes de notre gouvernement. Le premier principe de ſa conſtitution eſt la ſtabilité ; voilà dans cette matiere la ſeule vraie philoſophie. A l'égard des mœurs, je vous ai dit, Meſſieurs, que l'auteur cherchoit à les renverſer, en flattant les paſſions. J'inſiſterai peu ſur cet article : je rougirois en le traitant, & votre délicateſſe ſeroit offenſée du détail des peintures laſcives dont ce livre eſt rempli. Il me ſuffit, pour vous en faire appercevoir tout le danger, de vous rapporter la définition, d'où part tout le ſyſtême de l'auteur. *Le bonheur*, (& remarquez, Meſſieurs, qu'il ne fait aucune diſtinction entre le phyſique & le moral) ; *le bonheur eſt pour les êtres ſenſibles, une ſuite d'inſtans voluptueux.* Vous préjugez où la conſéquence d'une pareille définition le doit entraîner ; il nomme *bonheur* & *vertu*, les plaiſirs les plus criminels. Je m'abſtiens de vous en dire davantage. Pour fixer les regards de la juſtice, & appeller ſa vengeance, j'aurois pû vous en dire moins. Souvenons-nous, Meſſieurs, de ces paroles vraiement royales ; que dans les premiers jours de ſon regne notre jeune Monarque adreſſoit à tous les juges de ſon Royaume dans la perſonne d'un des premiers de ce tribunal. *Veillez ſur-tout*, lui diſoit-il, *aux mœurs & à la Religion : je les maintiendrai toujours avec toute la ſéverité de ma juſtice.* Qu'il connoît bien ſes devoirs & ſes droits ! Qu'il connoit bien ceux de ſes juges. Montrons-lui que ces paroles à jamais mémorables ont été reçues dans des cœurs dignes de lui, & qu'elles ne s'en effaceront jamais. Tandis qu'em-

braſſant

braſſant du haut du Thrône l'enſemble de l'Etat, il compare tous les rapports, & médite le bonheur de ſes peuples avec les ſages dont il s'eſt environné; ſoyons attentifs, *Meſſieurs*, dans le rang & les fonctions qui nous ſont départies, à écarter les obſtacles qui pourroient arrêter l'effet de ſa ſageſſe & de ſes travaux. Pourſuivons ſur-tout la fauſſe & deſtructive philoſophie; & que les impies, qui peut-être ont été enhardis & multipliés par l'impunité, apprennent enfin que l'œil de la juſtice ſera ouvert ſur eux, & qu'ils ne pourront plus que changer ou ſe taire.

Nous donnerons l'ordinaire prochain le réquiſitoire de l'Avocat du Roi.

Le caiſſier de Mr. Dubuc de Longchamp, tréſorier de la caiſſe des amortiſſemens ſupprimés, s'eſt brûlé la cervelle & l'on ne doute point que ce ne ſoit pour ſe diſpenſer de rendre ſes comptes. —— Mr. de la Harpe aſpiroit à remplacer l'Abbé de Voiſenon à l'Académie, mais on aſsûre que S. M. a déclaré qu'il n'y entreroit jamais après les écarts qu'il a faits en faveur de la philoſophie du jour & ſur-tout après avoir inſéré dans le Mercure la Diatribe de Mr. de V. (a). On ne parle plus du Marquiſat de

(a) Probablement Mr. de la Harpe n'aura pas grande obligation à Mr. de V. de lui avoir procuré cette excluſion en l'engageant à inſérer dans le Mercure ſa déclaration *fanatique*, comme l'appelle Mr. de Seguier dans ſon réquiſitoire. Voilà donc encore une bréche faite *à la reconnoiſſance générale de l'Europe entiere.* (Voyez plus haut p. 108.) Bientôt le Journaliſte de Luxembourg ne ſera plus *le ſeul homme qui ôſe* ne ſentir pas cette *reconnoiſſance*. Les diſciples mêmes de Mr.

ce dernier. Aucun nouvelliſte n'en a parlé après celui dont nous avons fait mention dans le dernier Journal.

---

de Ferney deviendront auſſi *barbares* que l'auteur des *critiques aigres*. On dit que l'Abbé de Voiſenon étoit très-mécontent de Mr. de V., lorſque dans les mêmes circonſtances il prioit auſſi dévotement que lui (dern. Journ. p. 75). Les jeunes gens d'Abbeville que le *Dictionnaire* de Mr. de V. (s'il en faut croire le Parlement de Paris dans ſon arrêt du 4 Juin 1766) a conduit ſur l'échaffaut, n'ont probablement point été bien pénétrés de *reconnoiſſance* pour de ſi dangereuſes leçons. Les Evêques de France, les Parlemens, le Conſeil du Roi, qui ont tant de fois *ôſé* flétrir les ouvrages de Mr. de V., ſemblent également manquer de *reconnoiſſance*. Enfin l'ingratitude paroît être la même chez tous ceux qui aiment la ſageſſe, la Religion, les mœurs. L'*Europe reconnoiſſante* ſe réduira à peu de choſe, ſi on excepte ceux qui dociles aux avis de Mr. de V., ont appris à penſer comme lui, & qui éblouis peut-être par des vertus de parade ne ſavent point apprécier la bienfaiſance philoſophique, dont voici la véritable notion tirée d'un auteur moderne. " Un concuſſionnaire avec le ſecours d'une commiſſion adroitement obtenue, a vexé, pillé, ruiné les peuples. Après avoir aſſouvi ſa rapace avidité, il cherchera à ſatisfaire ſa vanité, en élevant de ſuperbes palais dans ſes terres, en établiſſant quelques petites manufactures chez ſes vaſſaux; oh, on ne doit pas héſiter à mettre ce concuſſionnaire au rang des hommes vertueux. Il eſt bienfaiſant. ---- Une femme aura manqué de fidelité à ſon mari, elle l'aura décoré d'un titre qui eſt aſſez connu & trop commun. Mais cette femme qui a le cœur bon, donne quelques ſecours à une pauvre mere chargée d'enfans, à un artiſan qui eſt dans l'embarras. Eh bien, cette femme eſt très-vertueuſe, car elle eſt bienfaiſante. Elle

donne

Des lettres de Haguenau parlent d'un évenement cruel qui vient d'y arriver, & qui mérite d'être connu. Le 3 Décembre, un Officier retiré, ancien Lieutenant-Colonel du régiment d'Anhalt, ſortit dans ſa cour après le ſouper, dans le deſſein d'y prendre l'air un inſtant; il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il tomba; ſa ſœur, qui étoit à la porte & qui vit ſa chûte, appella ſa belle-ſœur, femme de l'Officier, qui accourut, & tomba elle-même à côté de ſon mari; la ſœur appella la ſervante, l'une & l'autre effraïées, firent du bruit qui attira les voiſins, & elles tomberent à leur tour. Les voiſins s'empreſſerent de leur donner du ſecours; ils trouverent l'Officier & ſa femme morts, la ſœur & la ſervante reſpiroient encore; on chercha à les ſoulager, & on ignore encore quel ſera le ſort de ces deux malades. On attribue cet accident fâcheux à une caſſerolle

---

donne des faveurs aux uns, & elle ſoulage les beſoins des autres. --- Un homme ſe livre ſecretement à des débauches qui outragent la nature, & il fait en même tems des libéralités. Il eſt très vertueux puiſqu'il eſt bienfaiſant. --- Un auteur aura amaſſé des richeſſes qui ſeront autant le fruit de ſes tours d'adreſſe que de ſes talens; il ſe ſera fait connoître pour un parjure, un impie, un vilain debauché, un homme ſans foi & ſans loi. Mais dans ſa decrépitude il ſacrifie quelque partie de ſes richeſſes à ſon orgueil. Il veut ſe faire la reputation d'homme bienfaiſant; il faut le regarder comme très-vertueux. O! Meſſieurs les philoſophes, la vilaine choſe que votre vertu! „

de cuivre mal etamée, dans la quelle on avoit préparé une partie du ſouper. S'il n'a pas d'autre cauſe, rien n'eſt aſsûrément plus effraïant, ſur-tout l'orſqu'on conſidere la promptitude avec la quelle ſont morts l'Officier & ſa femme. ---- Un Couvent de Religieuſes, de l'Ordre de St. Dominique, des mieux fondés de la province de Bourgogne, vient de faire une banqueroute, qui ruine un grand nombre de particuliers. La Prieure, pourſuivie juridiquement, auroit peut-être été condamnée à des peines afflictives, ſi ſon auſtere piété ne lui eût mérité de l'indulgence. On préſume, dit un nouvelliſte, que ce Couvent n'a diſſipé en peu de tems une ſomme de 5 à 600 mille francs que par ſon dévouement ſans bornes à des ci-devant Religieux proſcrits dans le Royaume : ce qui autoriſe cette conjecture, c'eſt la perſévérance de la Prieure à céler la ſource de ſes diſſipations. Cela eſt plaiſant, toute ſomme dont on ignore l'emploi, eſt préſumée avoir été donnée aux Ex-Jéſuites. De cette façon ces Meſſieurs ſeront aſsûrément plus riches que jamais. ---- On écrit de Charolais qu'un loup enragé avoit dévoré ou bleſſé en deux jours vingt-neuf perſonnes & beaucoup d'animaux dans différentes paroiſſes où il avoit paſſé. Dès qu'on fut averti de ſes premiers ravages, commencés dans la paroiſſe de Douzy-le-roïal près de Cluny, où il avoit déchiré quatre perſonnes, le Curé Chapaiſe fit faire une battue par pluſieurs de ſes paroiſſiens qui ne purent

l'atteindre ; mais le lendemain le ſieur de Chardonnay, Seigneur en partie de Salornay-ſur-Guye, ſe mit à la pourſuite de ce dangereux animal avec neuf de ſes gens ou païſans, & après ſept heures de chaſſe continue il a eu le bonheur de le tuer. Ce loup étoit haut d'environ deux pieds, long de quatre & quelques pouces depuis le bout du muſeau juſqu'à la naiſſance de la queue. Il avoit la machoire inférieure preſque édentée & paroiſſoit avoir environ neuf ans. ---- Le Baron de Pirch, Major du régiment d'Anhalt, le même qui a été beaucoup conſulté par Mrs. de Monteynard & du Muy, dans les changemens qu'ils ont faits à notre tactique, s'eſt battu en duel à Strasbourg & a été dangereuſement bleſſé; on ne ſait pas encore le ſujet de la querelle.

VERSAILLES (*le* 31 *Décembre.*) Le Roi vient d'accorder les grandes entrées au Comte de Maurepas, & les entrées de ſa chambre au Comte d'Eſterhazy. La Marquiſe d'Alliamſon a eu l'honneur d'être préſentée, le 17, à L. M., ainſi qu'à la Famille roïale, par la Ducheſſe d'Harcourt. Le Roi vient de permettre au Duc de Quintin, l'un de ſes anciens Menins, de prendre le titre de Duc de Lorges.

Les ſieurs Dagoty, troiſieme & quatrieme fils du ſieur Dagoty, connu par ſon art de graver & d'imprimer en couleur, ont eu l'honneur de préſenter à la Reine le premier cahier des plantes curieuſes, deſſinées d'après nature dans les différentes ſerres des

jardins du Roi ; elles étoient gravées & imprimées ſelon les procédés de l'art dont leur pere eſt inventeur. Ils y ont ajouté un eſſai d'une de ces plantes imprimées ſur ſatin, qui produit l'effet de broché & du Pekin ; & qui peut faire eſpérer de cette tentative une découverte utile au commerce.

Mr. le Contrôleur-général, perſuadé que le meilleur moien de perfectionner la navigation dans l'intérieur du Roïaume, la conſtruction des machines hydrauliques & même de l'architecture navale, eſt de répandre la connoiſſance & le goût de l'hydrodinamique, a engagé le Roi à fonder une chaire deſtinée à l'enſeignement public de cette ſcience. Mr. l'Abbé Boſſut, connu par d'excellens ouvrages ſur cet objet, a été deſtiné à cette chaire ; il en a reçu la nouvelle du Miniſtre même qui lui a écrit le premier Octobre dernier, pour lui apprendre le choix de S. M. Mr. l'Abbé Boſſut a ouvert ce cours nouveau ; il donnera des leçons deux fois par ſemaine, le mercredi & le ſamedi, depuis onze heures & demie juſqu'à une heure & demie ; lorſque le mercredi & le ſamedi ſe trouveront des jours de fêtes, les leçons ſe donneront le mardi & le vendredi. Il y aura vacance pendant la ſemaine de Pâques, & depuis le 8 Septembre juſqu'au premier mercredi & ſamedi d'après la Saint-Martin. C'eſt dans une ſalle des Peres de l'Oratoire de la rue ſaint Honoré, que Mr. l'Abbé Boſſut donnera ſes leçons.

Madame la Maréchalle du Muy eſt toujours tellement pénétrée de la perte de ſon époux, qu'elle a ſupplié le Roi de reprendre l'hôtel de Cambray à l'arſenal, que S. M. avoit donné à Mr. du Muy & qu'elle avoit conſervé à ſa veuve; & de lui permettre de ſe retirer dans un couvent, où elle veut finir ſes jours. Le Roi y a conſenti, & pour la dédommager, il a augmenté ſa penſion. Madame la Maréchalle du Muy ſe trouve aujourd'hui avec 45 mille livres de rentes, tant des bienfaits du Roi, que du bien que lui a laiſſé ſon mari. Le Roi a donné l'hôtel de Cambray au Comte de St. Germain; & ce ſera dorénavant la demeure des Miniſtres de la guerre.

☞ On a rapporté dans pluſieurs gazettes une aventure arrivée, dit-on, récemment dans une des provinces méridionales de France. Un voïageur doit avoir logé chez un fils dénaturé, qui avoit empriſonné ſon pere qu'il diſoit mort; & ce pere eſt venu pendant la nuit trouver cet étranger au quel il a conté ſon aventure. On nous a demandé pourquoi nous ne rapportions pas dans notre Journal un évenement ſi ſingulier, que preſque tous les écrivains périodiques s'étoient empreſſés de communiquer au public? La raiſon de notre ſilence eſt que cette hiſtoire prétendue nouvelle, eſt imprimée depuis 10 ans dans la gazette littéraire, Juin 1766, & que nous l'avons lu dans la gazette de Vienne du 9 & 16 Août

de la même année. Le copiſte maladroit l'a défigurée & dépouillée de ſon intérêt en altérant quelques circonſtances. Nous prions nos lecteurs de ſuppoſer toujours quelques raiſons d'égale valeur quand nous gardons le ſilence ſur ce qui eſt publié dans les autres gazettes & journaux.

MORTS.

Charles-Chriſtophe Comte de Schmettau, Chevalier de l'Aigle-Noir, Lieutenant-général des armées du Roi de Pruſſe, &c. mourut au Vieux-Brandebourg le 27. Octobre dans la 81me. année de ſon âge. Ce Général, qui s'eſt rendu fameux dans la derniere guerre, avoit paſſé 30. ans au Service de Danemarck & de l'Empereur, & 35. à celui du Roi de Pruſſe.

Louis Comte de Roquefeuil, ancien Brigadier de cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de St. Louis, eſt mort dans ſon château près de Rhetel-Mazarin, le 5 de Novembre, dans la 94e année de ſon âge, ayant été 60 ans au ſervice de S. M., ſans interruption, & n'ayant eu aucune infirmité juſqu'au dernier moment de ſa vie.

Marie-François de Paule le Févre d'Ormeſſon, Chevalier, Marquis d'Ormeſſon, Conſeiller d'Etat ordinaire au Conſeil royal des finances & au Conſeil royal du commerce, Intendant des finances, Chef du Conſeil de l'adminiſtration de la Maiſon royale de St. Cyr, Docteur honoraire de la Faculté des Droits; eſt mort à Paris, le 7 Novembre, dans la 66e. année de ſon âge. Il a été enterré, comme étant de la famille de St. François de Paule, au Couvent des P. P. Minimes de la place royale.

Frere Pie Toſſion de Sainte-Jay, Chevalier, Bailli, Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, Grand-Prieur d'Auvergne, eſt

mort à Bourganeuf, Diocéſe & Généralité de Limoges, le 30 Octobre dernier, âgé de 73 ans.

Claude-Antoine-François Gauthier, Evêque de Luçon, Abbé Commendataire de l'Abbaye royale de Landais, Ordre de Cîteaux, Diocéſe des Bourges, décéda en ſa maiſon de Châteauroux, le 27 Octobre dernier, âgé de 69 ans.

Valentin Jamerai du Val, Garde du Cabinet impérial des médailles, eſt mort à Vienne, âgé de 81 ans. Sa vie eſt aſſez ſinguliere pour en rapporter quelques traits : né de parens pauvres au village d'Artonai en Champagne, il fit le métier de pâtre & c'eſt dans cet état que, ſuivant ſon génie pour l'aſtronomie & la géographie, il achetât ſur ces petites épargnes des cartes & des inſtrumens. C'eſt dans ce genre d'études qu'il continuoit, au milieu d'un troupeau de vaches, que les deux jeunes Princes de Lorraine, Léopold & François, dont le dernier a été depuis Empereur, le trouverent occupé, le 13 Mai 1717, en chaſſant à un demi mille de Lunéville. Frappés de la nouveauté de ce ſpectacle, ils ſe chargerent de ſon éducation & l'envoyerent aux Jeſuites de Pont-à-Mouſſon. Le jeune Valentin fit en peu de tems de grands progrès ſous ces maitres. Ses connoiſſances le rendirent capable de tout. En 1737, il fut appellé à Florence pour être Bibliothécaire du Grand-Duc, qui devenu depuis Empereur, le fit venir en 1748 à Vienne, où il le chargea de la collection de ſes médailles.

Le Cardinal Vincent Malvezzi, Archevêque de Boulogne, eſt mort le 3 Décembre à Cento. Il étoit né le 22 Février 1715 & de la création de Benoît XIV, le 26 Novembre 1753.

Le Cardinal Fabrice Serbelloni, Evêque d'Oſti, eſt mort à Rome le 7 Decembre après quelques jours de maladie, âgé de 80 ans.

Jean Népomucene Comte de Montfort, Seigneur de Tetnang, Argen & Schaumbourg, Chanoine Capitulaire de la Métropole de Cologne, Evêque de Chœur de la dite Egliſe, Chanoine des Cathédrales de Conſtance & de Spire, eſt mort à Conſtance, le 26 Novembre, d'un

coup d'apoplexie, dans la 51e. année de ſon âge, étant né le 3 Fév. 1725.

Louis-Caſimir Comte d'Iſenbourg, Chevalier de l'Ordre ruſſe de St. Alexandre-Newski & de l'Ordre danois de Danebrog, Sénieur de la Maiſon d'Iſenbourg, eſt mort à Budingen le 15 Décembre, fort regretté de ſa famille & de ſes ſujets.

Mr. Jean-Robert-Guillaume Caïmo, ſeizieme Evêque de Bruges, Docteur de la Faculté de Louvain, Chancelier de Flandre, &c. eſt mort à Bruges le 23 Décembre, d'une hydropiſie de poitrine âgé de 64 ans & 8 mois. Il eſt regretté des grands & des petits pour ſes vertus & ſes belles qualités, mais principalement des pauvres, dont on le regardoit comme le pere.

Mr. le Duc de Lorges eſt mort, le 10, d'un rhume, âgé de 62 ans. Cette eſpece de rhume épidémique après avoir regné en Hollande & aux Pays-Bas, s'eſt replié ſur Paris & y fait des dégats.

Paul-Joſeph de Riegger, Conſeiller de la Cour impériale & royale, célebre Profeſſeur de l'Univerſité de Vienne, eſt mort dans cette ville, âgé de 71 ans. C'étoit un homme véritablement ſavant & érudit, connu par pluſieurs ouvrages eſtimés, mais quelques fois paradoxal, & manquant peut être ce point de vûe qui unit les connoiſſances & les adreſſe à un but ſimple & vrai.

Jean Armour, officier du bureau de douane à Campheltoun en Ecoſſe, y mourut le 31 Octobre, âgé de 108 ans. --- Elizabeth Jones, du pays de Galles, eſt morte le 20 du mois de Novembre dans l'attelier de Camberwell à l'âge de 125 ans, aïant conſervé l'uſage de ſes ſens juſqu'à une heure avant ſa mort. --- Mr. Guillaume Spinelsby mourut le 22 à Pinner, âgé de 119 ans. --- la nommée Marie-Anne Bellanger, veuve de Philippe Flageolet, laboureur, native de Matringhen en Artois, eſt morte le 31 du mois d'Octobre, dans la paroiſſe de St. Pierre, gouvernement de Calais, âgée de 108 ans. Elle n'a eſſuyé dans toute ſa vie que la maladie, dont elle eſt morte;

&, ne voulant jamais recourir à aucun médicament lorsqu'elle éprouvoit quelque incommodité, elle attendoit tout de la force de ſa conſtitution. Son pere étoit mort âgé de 115 ans, & une de ſes ſœurs âgée de cent treize.

La nommée Catherine Felcher eſt morte âgée de 116 ans, à Rodalbe dans la Lorraine-allemande. Elle a été mariée deux fois, n'a jamais été malade, a conſervé la vûe, les dents & la mémoire juſqu'au moment de ſa mort. Durant 86 ans elle a mangé tous les matins de l'ail avec du pain, ne vivant que d'aumônes qu'elle demandoit de porte en porte. Un moment avant que d'expirer elle ſe revêtit de ſes habits, prit un bâton d'une main & un Crucifix de l'autre, diſant qu'elle avoit un grand voyage à faire, & invoquant le Nom de Dieu, elle mourut dans cette attitude. (a).

(a) Ceux qui nous envoient ces ſortes de nouvelles, ſont priés d'affranchir les lettres.

Dans le Dernier Journal p. 13, l. 23, *T. IV. p.* 94, liſez *T. IV. p.* 89. ---- P. 52, l 32 *marques*, liſez *mazures.*

NB. Ceux de Mrs. les Souſcripteurs qui ont ſouſcrit chez feu Mr. Perle pour ce Journal ſous le preſent titre, ou ci devant ſous celui de *Clef du Cabinet*, & qui ſe trouvent redevables de quelques ſommes relatives à cet objet, ſont priés de s'adreſſer à Mad. ſa Veuve, née de la Chapelle, réſidante à Arlon, pour arranger & finir des comptes encore ouverts, ſoit anciens ſoit récens.

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	111
RUSSIE.	*Moſcou.*	112
POLOGNE.	*Varſovie.*	115
ESPAGNE.	*Madrid.*	118
SUEDE.	*Stockholm.*	119
ANGLETERRE.	*Londres.*	120
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	127
	Stade	129
	Francfort.	130
	Cologne.	131
ITALIE.	*Florence.*	131
	Rome.	132
FRANCE.	*Paris.*	135
	Verſailles.	151
	Morts.	154